

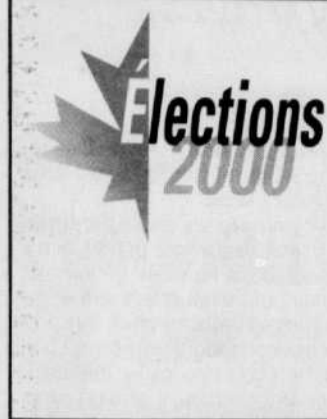
# LE DEVOIR

Vol. XXI N° 272

LE MARDI 28 NOVEMBRE 2000

87c + TAXES = 1\$

## Les résultats du scrutin



Canada			
PLC	172	PC	12
Bloc	37	NPD	13
Alliance	67	Total	301

Ontario			
PLC	100		
Alliance	2		
PC	0		
NPD	1		
Total	103		

Québec			
PLC	37		
Bloc	37		
Alliance	0		
PC	1		
NPD	0		
Total	75		



# LE TOUR DU CHAPEAU

- Une troisième majorité pour le Parti libéral et Jean Chrétien
- Le Bloc obtient 37 députés; l'Alliance formera l'opposition

ÉDITORIAL

## Le triomphe de Chrétien

Bernard Descôteaux

Jean Chrétien entrera donc au panthéon des grands premiers ministres libéraux. La longévité politique que lui procure ce troisième mandat consécutif majoritaire lui donne ce billet d'entrée qu'il recherchait et pour lequel il doit un merci particulier à Stockwell Day, Paul Martin et Lucien Bouchard.

Les facteurs qui ont contribué à cette victoire libérale sont nombreux, mais l'un des plus importants est certainement la réaction qu'a provoquée en Ontario, au Québec et dans les Maritimes le programme de ce nouveau parti perçu comme étant extrémiste. Un extrémisme dont Jean Chrétien a su se servir pour attirer vers lui un électorat habitué à naviguer du centre-gauche au centre-droit et inversement, mais sans jamais verser vers l'extrême droite.

L'Alliance canadienne, qui n'a pas réussi le mariage projeté entre conservateurs et réformistes, n'aura été qu'une copie conforme du Reform Party. Son programme de droite est même apparu particulièrement provocant dans la bouche de son chef, qui n'a pas craint d'afficher ses convictions religieuses et morales personnelles, attitude contrastant avec la prudence qu'affichait un Preston Manning en 1997 à la tête du Reform.

L'Ontario a été le champ de bataille principal de l'Alliance et du Parti libéral, celui-ci l'ayant emporté de façon décisive, au point de porter un coup dont les alliés auront du mal à se relever. Eux qui rêvaient de franchir la frontière est du Manitoba sont limités à quelques gains symboliques. Stockwell Day aura reçu une leçon d'humilité de la part de M. Chrétien mais également de la part de Joe Clark, qui aura démontré que le Parti conservateur a toujours un avenir. L'Alliance, si elle veut progresser à l'avenir, devra composer avec ce parti qui a comme principal atout d'avoir un chef crédible.

Au Québec, l'Alliance aura été un facteur secondaire. Les suffrages recueillis par ce parti ont été moins importants que prévu, ce qui a pu défavoriser le Bloc québécois, dont le recul s'explique aussi par d'autres raisons. Deux sont à examiner. D'abord, la réaction négative que suscitent les fusions municipales projetées par le premier ministre Bouchard a eu son impact, tout particulièrement à Québec. Ensuite, l'absence de débat autour de la souveraineté a pu atténuer la pertinence de ce parti aux yeux d'un certain nombre d'électeurs qui auront jugé qu'il valait mieux donner une prime électorale aux libéraux de Jean Chrétien en contrepartie de ces réductions d'impôts qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

À propos de fiscalité, le premier ministre, dont la popularité personnelle était à la baisse, doit une fière chandelle à son ministre des Finances, Paul Martin. À son corps défendant, le premier ministre a mis de côté son approche dite équilibrée au profit de baisses d'impôts significatives, ce dont il doit se féliciter aujourd'hui.

Pour sa part, Jean Chrétien pourra prétendre que cette victoire lui appartient. C'est lui qui a fait le pari osé de déclencher des élections envers et contre l'avis de la plupart de ses conseillers. Il pourra affirmer aussi, non sans raison, que le pays est moins divisé qu'il ne l'était, même au Québec, mais il ne devra pas oublier que tout majoritaire que soit son nouveau gouvernement, cette majorité est aussi le fruit d'une mathématique électorale qui lui a donné une confortable majorité de sièges qui ne s'appuie toutefois sur les suffrages que de 42 % des électeurs.

bdescoteaux@ledevoir.ca

## INDEX

Annances.....	B 4	Idées.....	A 9
Avis publics.....	B 8	Monde.....	B 6
Bourse.....	B 2	Mots croisés.....	B 4
Culture.....	B 8	Météo.....	B 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 5
Éditorial.....	A 8	Télévision.....	B 9

HÉLÈNE BUZZETTI  
LE DEVOIR

Et de trois pour Jean Chrétien. Le premier ministre a été reconduit dans ses fonctions hier soir alors que le Parti libéral a remporté, avec une majorité accrue, une troisième victoire électorale consécutive.

Jean Chrétien a ainsi réitéré l'exploit de son héros Wilfrid Laurier, qui avait donné à son Parti libéral trois gouvernements majoritaires de 1900 à 1911.

M. Chrétien doit sa victoire, à l'occasion de ces 37<sup>es</sup> élections canadiennes, aux gains de sept sièges qu'il a faits dans les Maritimes, à la mainmise qu'il a conservée sur son bastion ontarien et aux gains nets d'une dizaine de circonscriptions faits au Québec, aux dépens du Bloc québécois malgré la bonne campagne de son chef Gilles Duceppe.

Pour ce dernier, il s'agit en quelque sorte d'une défaite. Au moment de mettre sous presse, hier à minuit trente, le Bloc québécois avait remporté ou était en avance dans 37 des 75 circonscriptions du Québec, contre 37 pour le Parti libéral. Il s'agit d'un recul comparativement à 1997, alors que le Bloc avait remporté 44 sièges. M. Duceppe comptait faire autant, sinon mieux, espérant que l'impopularité de la loi C-20 sur la clarté référendaire allait jouer contre le premier ministre. Le Bloc espérait aussi que les divers scandales au sujet des subventions à la création

VOIR PAGE A 10: OTTAWA

## «Le début d'une nouvelle approche»

Le premier ministre célèbre à Shawinigan

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Shawinigan — Sans triomphalisme, le premier ministre Jean Chrétien a livré hier soir un message particulier pour le Québec qui a redonné sa confiance au Parti libéral du Canada après vingt ans.

«C'est la première fois depuis 1980 que le Parti libéral, il semble, a obtenu la majorité des voix au Québec et je pense que c'est très important», a affirmé M. Chrétien dans son discours à la nation.

C'est parmi les siens, dans sa circonscription de Shawinigan, qu'il a remporté le pari personnel d'un troisième mandat consécutif à la tête d'un gouvernement majoritaire. «Ce soir, la population du Canada a renouvelé sa confiance dans notre programme, notre équipe et mon leadership», a-t-il souligné sous les applaudissements.

Par delà les discours acrimonieux des ténors souverainistes à l'endroit de Jean Chrétien, le chef libéral a obtenu la confiance des électeurs du Québec. Des circonscriptions détenues jusque-là par le Bloc québécois, dont Beauharnois-Salaberry et Louis-Hébert sont passées dans le giron libéral. Pour Eric

VOIR PAGE A 10: CHRÉTIEN

### Jean Chrétien ÉLU

Shawinigan

« Nous devons maintenant tourner la page, que l'on soit de l'Est ou de l'Ouest, de l'Ontario ou du Québec. Nous sommes tous membres de la grande famille canadienne. »



Joe Clark ÉLU

Calgary-Centre



Stockwell Day ÉLU

Okanagan-Coquihalla



Gilles Duceppe ÉLU

Laurier-Sainte-Marie



Alexa McDonough ÉLUE

Halifax

## LES RÉSULTATS AU QUÉBEC

## Plus de votes pour les libéraux

Le Bloc perd une demi-douzaine de députés

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

Au Québec, le Parti libéral de Jean Chrétien est sorti grand vainqueur des élections, devançant le Bloc québécois au chapitre de l'appui populaire pour la première fois depuis 1993. Le Bloc québécois a fait élire au moins autant de députés que les libéraux — 37 sièges contre 37 au moment de mettre sous presse — mais le parti souverainiste a manqué de loin son objectif minimal de conserver ses 44 députés de 1997.

À égalité dans les sondages durant la campagne, le Parti libéral et le Bloc québécois se sont partagé la donne. Mais dans plusieurs circonscriptions où il es-

perait faire des gains, le parti souverainiste n'a connu que de rares succès tandis que la fortune du Parti libéral allait en sens inverse. Le PLC peut compter sur neuf députés québécois de plus que les 26 élus au moment de la dissolution de la Chambre. Les trois transfuges du Parti progressiste-conservateur — Diane St-Jacques dans Shefford, André Harvey dans Chicoutimi-Le Fjord et David Price dans Compton-Stanstead — ont remporté leur pari.

Dans la région de Québec, la campagne contre les fusions municipales, un dossier mené par le parti frère, le Parti québécois, a fait mal au Bloc québécois, qui a perdu deux députés à la suite de résultats serrés. Avec des marges aussi minces, les députés bloquistes Héléne Alarie dans Louis-Hébert, Jean-Paul

VOIR PAGE A 10: QUÉBEC



LE DEVOIR

## ÉLECTIONS 2000

La soirée des élections à la télé

## Une prudence commandée par le dérapage américain

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Dans la course aux prédictions, Radio-Canada claironnait hier soir à 21h53 l'élection d'un gouvernement libéral sans toutefois être en mesure de préciser s'il allait être majoritaire ou minoritaire. Mais c'est le réseau privé CTV qui, vers 22h03, a brisé définitivement la glace en prédisant en premier un gouvernement libéral majoritaire.

Visiblement, Radio-Canada était obsédée par les dérapages récents des grands réseaux américains puisque la société publique a attendu à 22h22 avant de confirmer ce qui était clair pour tout le monde depuis presque 22h, à savoir que Jean Chrétien et les libéraux allaient remporter leur pari.

Deux minutes plus tôt, Bernard Derome précisait qu'on ne pouvait pas déclarer des gagnants dans des circonscriptions où l'avance du candidat n'était pas assez forte. «On ne fera pas ça à l'américaine», ajoutait-il. On ne sait pas encore si l'expression passera à l'histoire comme synonyme de dérapage médiatique!

## Pas de sondage

Même prudence absolue à CBC où, en début de soirée, on présentait un long reportage décrivant la façon dont les députés sont «élus» par les réseaux. On y expliquait que SRC-CBC ne font pas de sondages à la sortie des bureaux de vote pour déclarer les gagnants, comme le font les réseaux américains, se fiant plutôt à une analyse des premiers résultats réels tel qu'interprétés par des journalistes d'expérience du télédiffuseur. «Nous allons compter les votes avec prudence et nous ferons nos prédictions avec prudence», promettait la CBC.

Une prudence à laquelle on ne peut que souscrire... mais qui ne change pas le fait que la soirée télévisuelle n'a pas été marquée par un très grand suspense.

La soirée électorale à Radio-Canada a débuté de façon très officielle alors que toute l'équipe était installée dans le décorum de la Chambre des communes. Pierre Bruneau, plus simplement logé dans les studios de TVA, peut quand même remporter le prix du

reportage le plus à-propos puisque, dès l'ouverture de la soirée électorale, il a passé la parole à la météorologue Colette Provencher, histoire de tracer le portrait de la journée à travers les intempéries de la nature.

Un bon point aussi pour TVA qui a eu l'idée de présenter, dans la soirée, son caricaturiste Godin en pleine création politico-électorale.

Il reste que du strict point de vue de la clarté visuelle, la palme revenait probablement hier aux deux réseaux de langue anglaise, CBC et CTV, qui ont eu la même idée: l'émission principale se déroulait souvent sur un écran incrusté entre deux bandeaux qui présentaient des statistiques remises continuellement à jour. Une stratégie visuelle bien adaptée aux internautes, habitués à regarder plusieurs éléments en même temps.

À côté de ces poids lourds, des réseaux comme TQS et Télé-Québec n'étaient pas vraiment dans la course hier, quoique, à Télé-Québec, Anne-Marie Dussault ait présenté à 22h30 une table ronde avec des invités intéressants comme Claude Ryan et Gretta Chambers.

## Spécialistes

Tant Radio-Canada que TVA offraient un groupe de spécialistes. À Radio-Canada, la division des tâches était claire: Bernard Derome était le présentateur principal et Stéphan Bureau s'occupait des analystes invités. À TVA, la division des tâches était plutôt liée aux horaires: Pierre Bruneau et Pierre Jobin avaient le contrôle pendant 90 minutes et laissaient la place à 23h à Simon Durivage pour un TVA réseau spécial qui, bizarrement, nous entretenait des faits divers et la mort de Jean-Guy Lavigneur.

La curiosité de la soirée: peu de temps après l'annonce de l'élection d'un gouvernement libéral, Bernard Derome se lançait dans une entrevue «humaine» avec Michel Chrétien, le frère du premier ministre, lui demandant si son frère était méconnu des Québécois. «Parlez-nous de l'aspect humain de votre frère», répétait-il. Pendant quelques instants, on était en plein Claire Lamarche.

Joe Clark perd son pari  
Le Parti conservateur obtient 13 % des suffrages, 6 % de moins qu'en 1997STÉPHANE  
BAILLARGEON  
LE DEVOIR

Le Parti conservateur jouait son va-tout dans les provinces de l'Atlantique et y aura finalement perdu le jeu. La formation de Joe Clark est passée de treize à neuf députés dans les quatre provinces de l'Est, bien qu'elle y ait obtenu plus de 30 % des voix.

Le leader conservateur, lui-même élu hier soir, avait prévu remporter de 20 à 25 sièges dans cette région. Le PC comptait 15 sièges à la dissolution des Communes.

Au total, dans la nouvelle Chambre, selon les données disponibles au moment de mettre sous presse, la formation pourrait compter douze députés. Il faut passer cette barre de douze élus pour conserver son statut de parti reconnu, qui donne entre autres accès à des fonds de recherche et le droit de poser des questions en Chambre.

Au moins, Joe Clark a gagné dans Calgary-Centre, circonscription détenue jusque-là par l'Alliance. «Cette victoire en Alberta est la preuve que notre parti national peut remporter des élections dans

l'Ouest», a déclaré le chef conservateur devant des partisans de sa circonscription, un peu avant minuit hier soir.

La formation conservatrice aura obtenu autour de 13 % des suffrages exprimés au Canada, 6 % de moins qu'aux dernières élections. Au Québec, le PC n'a obtenu que 6 % des voix.

Les chances de percer ailleurs que dans l'Atlantique semblaient nulles, ou presque, pour la vieille formation. Le parti ne comptait que deux sièges à l'ouest du Nouveau-Brunswick, un au Manitoba et un autre au Québec. Dans Richmond-Arthabaska, en Estrie, le bloquiste André Bellavance a été donné pour vainqueur devant André Bachand, puis le député conservateur sortant a repris l'avance par quelques dizaines de voix.

## Gains libéraux

Les libéraux ont réalisé des gains importants dans l'Atlantique, allant chercher 19 comtés sur 32, contre 11 aux élections générales de 1997, où on leur avait

fait payer cher la réforme jugée inique pour les travailleurs saisonniers. Au Nouveau-Brunswick, les libéraux ont fait trois gains aux dépens du Parti conservateur, pour un total de six députés.

Ainsi, dans Beauséjour-Petitcodiac, l'ex-néo-démocrate Angela Vautour, passée conservatrice, a été battue par le libéral Dominic LeBlanc, fils de Roméo LeBlanc, ex-gouverneur général et ancien ministre sous Pierre Trudeau. Dans Madawaska-Restigouche, le libéral Jeannot Castonguay a battu le conservateur Jean Dubé, et dans Tobique-Mactaquac, le conservateur Gilles Bernier a été battu par le libéral Andy Sayoie.

En Nouvelle-Écosse, le PC a perdu l'un de ses cinq députés au profit du Parti libéral. L'Île-du-Prince-Édouard est demeurée entièrement libérale, même si trois des quatre circonscriptions de cette province avaient été remportées par des majorités de moins de mille voix aux élections de 1997. À Terre-Neuve, le parti de Joe Clark a conservé ses deux dé-

putés, Norman E. Doyle dans St. John's East et Loyola Hearn dans St. John's West.

Les électeurs de l'Atlantique ont tout de même offert deux consolations au vieux tory: Scott Brison, qui avait offert son siège de Kings-Hants au chef, a repris sa circonscription; de même, Elsie Wayne, un temps leader intérimaire de la formation, a conservé son siège de Saint John's.

Le Parti conservateur était sorti des élections de juin 1997 avec 20 sièges. Le maraudage des autres formations lui avait finalement arraché cinq députés, les libéraux en débauchant trois au Québec (Diane St-Jacques, David Price et André Harvey) et un autre à Terre-Neuve (Bill Matthews). L'Alliance avait quant à elle réussi à soutirer au PC son seul député ontarien.

En 1997, les gains en circonscriptions ne reflétaient pas la force d'attraction du Parti conservateur, qui cumulait 19 % des voix en 1997, le même pourcentage que le Parti réformiste.

Les élections ont laissé exsangues les finances du Parti conservateur, qui croulerait maintenant sous une dette de plusieurs millions de dollars.



Joe Clark

## Le NPD sauve les meubles de justesse

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Le NPD préservait de justesse son statut de parti officiel et l'allocation de 1,3 million qui s'y rattache, hier au moment de mettre sous presse, en faisant élire la chef Alexa McDonough et 12 députés concentrés dans les Maritimes et dans l'Ouest canadien.

Une crise existentielle attend le Nouveau Parti démocratique (NPD), incapable de récolter plus du dixième des suffrages exprimés. Le parti a parié sur un authentique programme de gauche qui le distinguait de ses adversaires et sur la santé, la préoccupation première des Canadiens. Il a perdu.

Le NPD avait réalisé une percée historique dans les Maritimes en y faisant élire huit députés lors des élections de 1997. La récolte 2000 s'arrête à quatre circonscriptions. En Nouvelle-Écosse, le NPD a perdu trois sièges au profit des libéraux. Seuls Alexa McDonough, Peter Stoffer et Wendy Lill ont résisté à la montée libérale. Au Nouveau-

Brunswick, Yvon Godin a conservé son poste.

Au Manitoba, le parti a reculé d'un siège, celui de Bev Desjarlais, perdu aux mains des libéraux. Il ne reste plus que trois députés du NPD dans cette province: Bill Blaikie, Judy Wasylicia-Luis et Pat Martin. En Saskatchewan, le NPD recule de deux sièges et en conserve deux. En Colombie-Britannique, Svend Robinson et Libby Davies conservent deux des trois sièges du parti. À la surprise générale, Joe Comartin a raflé un siège aux libéraux en Ontario.

## Rien de nouveau

Au Québec, rien de nouveau sous le soleil. Une cinquantaine de militants ont assisté ensemble à la débâcle du parti, accoudés aux tables du bar Reggie's, sur le campus de l'Université Concordia. Le plus célèbre candidat québécois du NPD, Hans Marotte, arrive quatrième avec 800 voix dans Papineau-Saint-Denis, le fief du ministre Pierre Pettigrew.

Julien Patenaude, candidat (défait) du NPD dans Saint-Jean, se

rend à l'évidence. Avec moins de 1000 membres à son actif, le NPD-Québec devra élargir sa base et recruter des têtes connues au cours des quatre prochaines années. Il explique la faiblesse historique de la formation par l'obsession du Québec à l'égard de la question constitutionnelle. La naissance du Bloc québécois, en 1990, a décimé les rangs du NPD. «Le Québec est une société de gauche qui s'attarde à la même question. C'est difficile de faire ressortir d'autres options», dit-il.

À Halifax, Alexa McDonough a promis à ses partisans que le NPD allait se battre «pour vous, pour vos familles, l'emploi, l'éducation abordable et un régime de santé publique solide qui n'est pas là pour le profit».

Dans les derniers jours de la campagne, le NPD espérait un gouvernement minoritaire libéral, une situation qui lui aurait permis d'exercer une influence accrue aux Communes. Plus proche du PLC que de l'Alliance canadienne du point de vue idéologique, le NPD aurait exercé des pressions sur le gouvernement Chrétien pour obtenir des

investissements dans l'environnement, la santé et l'éducation. Scénario improbable maintenant que Jean Chrétien est assis sur une troisième majorité.

Après cinq ans à la tête du NPD et trois ans à titre de députée, Alexa McDonough a échoué dans sa tentative de rapatrier le vote de gauche vers son parti. Les résultats d'hier viennent le confirmer.

Pendant que les libéraux, les conservateurs, les bloquistes et les alliés bataillent dans le centre-droit du spectre politique, le NPD a choisi de demeurer en plein champ gauche, se présentant comme la conscience sociale du Canada. Tandis que ses adversaires proposaient de convertir les surplus budgétaires en baisses d'impôts, le NPD a promis dans son programme 100 milliards de dollars en nouvelles dépenses, surtout consacrées aux soins à domicile, à l'assurance-médicaments, à l'éducation, aux garderies, au logement social et aux transports en commun.

Mais le peuple a parlé. Le NPD est encore plus isolé à l'issue du scrutin.

## Non, ça change pas le monde

Les personnes sans domicile fixe ont voté pour la première fois

JEAN DION  
LE DEVOIR

Non, ça change pas le monde. Et cette fois, il n'y a pas de «sauf que».

Voter? À midi hier, Jean-Marie n'avait pas l'intention de le faire: «Je ne crois pas à ça.» Geneviève, elle, était certaine que non: «C'est complètement ridicule.» Robert irait peut-être, «quitte à annuler» ou à appuyer un candidat marginal, «le communiste, par exemple». Roger, dit «le rebelle», se proposait pour sa part de passer au bureau de vote, «par devoir»: dans sa mire, le Parti marijuana.

Café de la rue, rue Amherst. Par l'arrière, le resto à prix modiques communique avec la salle de rédaction du journal *L'itinéraire*, située, elle, sur Ontario. Entre les deux, faisant le coin, ô ironie, un commerce de prêts sur gages. C'est jour d'élections, mais il faudrait une imagination très fertile pour y déceler une quelconque effervescence politique. Même si, pour la première fois, les sans-abri ont un droit de vote «élargi». «Quand tu te demandes si tu vas manger et où tu vas coucher, le vote, tu sais...», dit Jean-Marie, qui proteste d'abord contre la catégorie «itinérants» utilisée à gauche et à droite. «L'itinérance, c'est avant tout la solitude. Ce n'est pas un groupe. Prends mille personnes, tu vas avoir mille histoires différentes.»

## Mince ligne

Il est bien placé pour le savoir: il a lui-même fait la rue, pendant une dizaine d'années. *Idem* pour les autres. Il faudrait des dizaines d'articles comme celui-ci pour seulement commencer de raconter leurs histoires complètement tordues, à peine croyables, désespérément humaines. Drogue, alcool, prostitution, isolement, les uns précédant les autres ou vice-versa, le cycle infernal à la fois bien connu et si méconnu les a tous projetés au tapis, sauf qu'il n'y avait pas de tapis. Que le béton froid du trottoir.

Aujourd'hui, ils travaillent tous à un degré ou un autre au café ou au journal. Sortis de l'auberge? Pas mal, dit Jean-Marie, «mais la ligne est si mince, et l'être humain est si fragile. Et puis, tu peux sortir un gars de la rue...»

Si la politique ne les entiche guère, c'est qu'ils ont acquis la conviction qu'«aucun parti n'est désireux d'aider les pauvres», explique Jean-Pierre Lacroix, rédacteur en chef de *L'itinéraire*. «Tous les politiciens,



Hier, Élections Canada se disait dans l'impossibilité de préciser combien de personnes itinérantes seraient touchées par les nouvelles mesures.

c'est la même affaire», ajoute Roger le rebelle. «La même bouette. Et quand tu joues dans bouette, tu finis par te faire éclabousser.»

Pourtant, les médias ont fait large cas d'une modification aux règlements d'Élections Canada permettant pour la première fois aux personnes sans domicile fixe — donc sans adresse, élément clé de la qualité d'électeur — de voter en s'inscrivant à un refuge ou une mission. Pour pouvoir participer au scrutin, les gens concernés devaient obligatoirement avoir passé la nuit de samedi à dimanche dans un de ces centres d'aide. Hier, Élections Canada se disait dans l'impossibilité de préciser combien de personnes seraient touchées par cette mesure. Une façon de procéder qui ne manque pas, par ailleurs, de soulever

certaines sarcasmes.

Ainsi, souligne Robert, il existe moins d'un millier de places d'hébergement à Montréal alors que le nombre de sans-abri s'élève à au moins 15 000. «Les autres, ils font quoi?», demande-t-il. Et puis, ajoute Jean-Marie, il y a une certaine hypocrisie dans tout ça. «Une nuit, et ils te donnent ton droit de vote. Ça, pour avoir ton vote, il n'y a pas de problème. Mais pour avoir son chèque de B.S., un itinérant doit rester au moins trois soirs au même endroit. Et il a droit à ça une seule fois. Il faut donc qu'il change de place: un mois, à la Old Brewery Mission; le mois suivant, à la Maison du Père; après, l'Armée du Salut. Et quand il a épuisé les quatre ou cinq centres d'aide qui existent, c'est «débrouille-toi, mon vieux.»

Le nouveau système (?) a toutefois permis l'émergence d'un candidat presque vedette, vaguement récupéré par les médias mais qui s'en fout parce que c'est exactement ce qu'il voulait: Michel Laporte, porte-étendard du «Parti de rien» dans la circonscription démographiquement contrastée de Westmount-Ville-Marie (où est notamment située la mission Old Brewery). Poussant un peu plus loin la logique, M. Laporte s'est dit que si un sans-abri pouvait être électeur, il pouvait aussi être candidat.

## Un sort, pas une tare

L'idée est venue de Pierre Anthian, directeur de la chorale de l'Accueil Bonneau, dont fait partie Michel Laporte. «On a décidé de présenter un candidat qui ne soit pas celui des sans-abri mais de tout le monde», façon de montrer que l'itinérance n'est pas une tare congénitale mais un sort qui peut guetter n'importe qui, «y compris à Westmount». Le Parti de rien a d'ailleurs placé la lutte contre le jeu, source considérable de détresse, et surtout la dénonciation de la publicité gouvernementale complaisante sur le sujet. «L'État manque totalement à ses responsabilités à cet égard, et il faut le dire», note Pierre Anthian.

M. Laporte a donc mené campagne avec les moyens du bord: ses dépenses totales atteignent la somme ronflante de 2200 \$. Il a fait poser des affiches faites avec des boîtes de carton du genre dont se servent les sans-abri pour s'abriter l'hiver, sur lesquelles il a apposé une photo prise dans une cabine de centre commercial. Hier, des voitures de sympathisants ont fait la navette entre le bureau de scrutin et la mission Old Brewery afin d'aider les locataires temporaires. En début de soirée, la chorale de l'Accueil Bonneau donnait un concert... à l'hôtel Ritz-Carlton.

Ce faisant, M. Laporte dit avoir voulu livrer «un message social» qui, espère-t-il, ira au-delà de l'élection. «Les gouvernements ne sont pas assez conscients de la réalité de la pauvreté, dit-il. Ça ne suffit pas d'en parler une fois tous les quatre ans. Mais en même temps, de notre côté, une campagne est le moment idéal d'en parler. Et si les médias reprennent ça, ne serait-ce que parce qu'ils voient ma candidature comme une curiosité, tant mieux.»

Michel Laporte n'espérait rien de particulier en matière de voix, hier. Comme le dit Pierre Anthian, «peu importe le résultat, juste en étant là, on a gagné nos élections.»

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LE DEVOIR

## ÉLECTIONS 2000

Manon  
CornellierLe bémol  
manquant

Jean Chrétien a obtenu la majorité qu'il désirait. Voilà qui ne présage rien de bon pour le fonctionnement du Parlement fédéral, surtout après le climat d'acrimonie qui a prévalu durant toute la campagne et celui qui sévissait aux Communes avant le déclenchement des élections.

Tous les partis, sauf les libéraux qui régnaient sans partage, ont mis en avant des idées pour donner un rôle accru aux députés, démocratiser les travaux des Communes et limiter les pouvoirs étendus du premier ministre.

Les libéraux, eux, n'ont rien proposé de neuf. Avec la majorité qu'il a obtenue hier, on peut prédire que le premier ministre Chrétien en verra encore moins la nécessité. Entré en campagne sous des accusations d'arrogance, sa victoire n'arrangera rien. La population ne lui a pas fait entendre les bémols nécessaires.

Pourtant, dans notre système parlementaire, le chef du gouvernement a des pouvoirs comme presque nulle part ailleurs dans les démocraties occidentales. Il nomme les sénateurs, les juges de la Cour suprême et de la Cour fédérale, les dirigeants de sociétés de la Couronne et d'organismes fédéraux. Selon l'auteur et universitaire Donald Savoie, la direction générale du gouvernement serait concentrée entre les mains du premier ministre et de ses conseillers non élus les plus proches. Il impose son programme législatif à ses députés par l'entremise du whip. Il détient aussi tout le contrôle en ce qui a trait à l'éthique des élus puisque, au bout du compte, il décide du code et choisit le conseiller responsable.

M. Chrétien n'a jamais montré une quelconque réticence à utiliser pleinement tous ces pouvoirs et il a bien fait comprendre, durant cette campagne, qu'il n'entendait pas changer d'avis à ce sujet. Il devrait pourtant tirer quelques leçons de cette campagne, des sondages et des messages transmis aux médias par les citoyens.

**La victoire libérale est éclatante mais Jean Chrétien ne devra pas y lire un mandat pour gouverner sans égard pour les Canadiens qui diffèrent d'opinion avec lui**

La victoire libérale est éclatante et historique pour M. Chrétien mais il ne devra pas y lire un mandat pour gouverner sans égard pour les Canadiens qui diffèrent d'opinion avec lui.

Même si le Bloc a perdu des plumes, Jean Chrétien ne doit pas conclure qu'il a vaincu les «séparatistes». Le Bloc a reçu plus de 40 % des votes exprimés au Québec. Il y a donc encore une bonne portion de la population québécoise qui ne partage toujours pas la vision libérale du fédéralisme.

Les conservateurs ont pu préserver leur statut de parti officiel et ont quand même obtenu environ 14 % des appuis de l'électorat. L'Alliance canadienne, pour sa part, a raté son pari de vraiment percer en Ontario mais elle s'est incrustée encore davantage dans l'Ouest. Sa présence et celle du Bloc confirment la persistance de lignes de fracture dans ce pays, basées sur des visions de l'économie, du rôle de l'État et de la fédération ancrées dans la culture politique de leur région respective.

Par le passé, l'énumération des bastions des partis aboutissait à une liste de circonscriptions disparates qui pouvaient finir par former un chapelet dans tout le pays. Aujourd'hui, des provinces entières forment des blocs qui excluent presque sans partage le point de vue de l'autre.

Ce phénomène a gagné en acuité en 1993 avec l'entrée en scène du Bloc québécois et du Reform — aujourd'hui l'Alliance — et l'accession des libéraux au pouvoir grâce à l'appui massif des Maritimes et de l'Ontario. En 1997, seul le bloc atlantique avait bougé pour prendre sous son aile les conservateurs et les néo-démocrates. Trois ans plus tard, ces divisions ne se sont pas atténuées mais cristallisées.

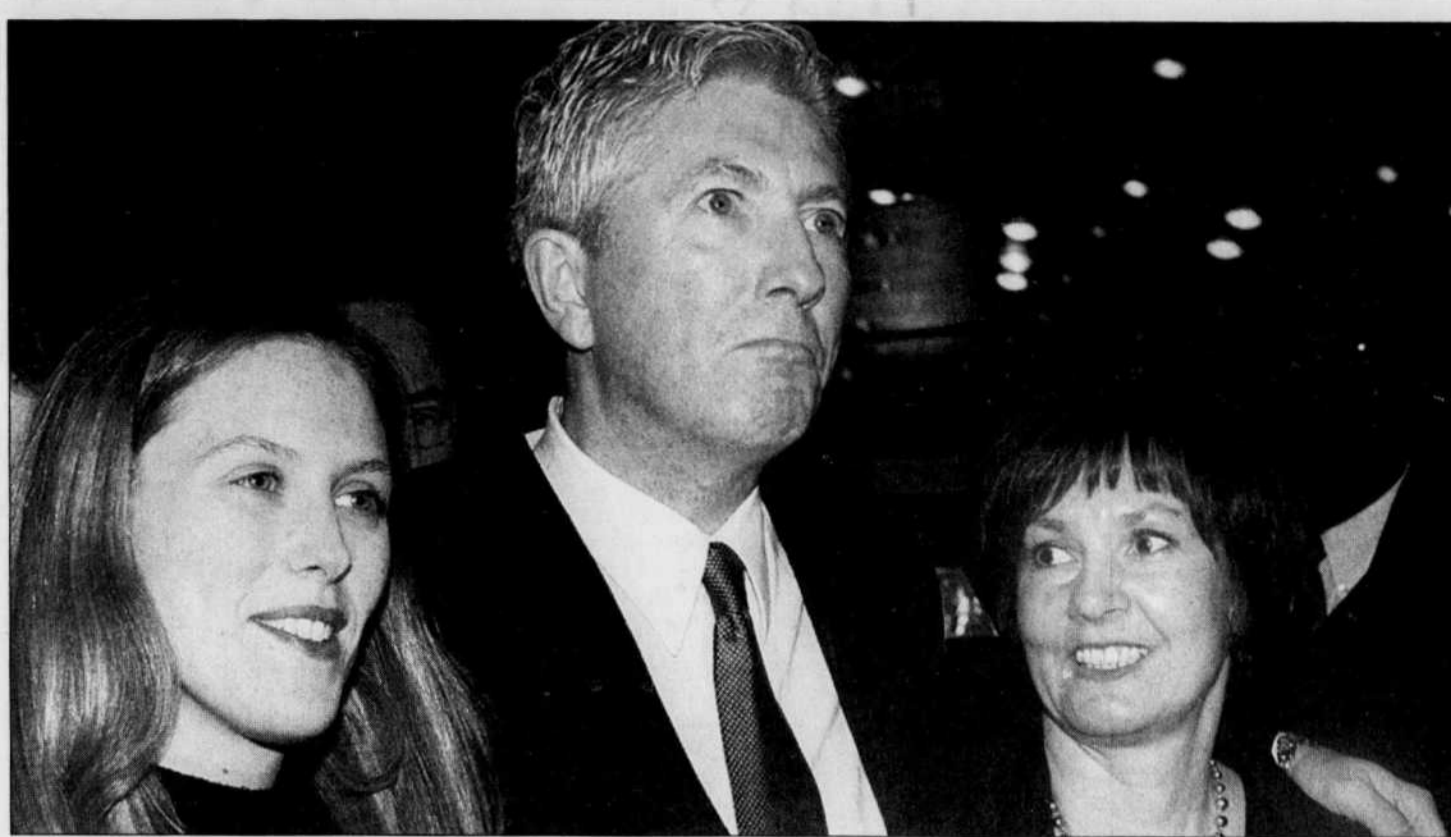
Les réponses aux divisions n'auront pas vraiment été débattues durant cette campagne et le seront d'autant moins dans le prochain Parlement que tout esprit de compromis a été miné par le ton des échanges. La question de la place du Québec au sein de la fédération restera entière.

La concentration du pouvoir entre les mains du premier ministre, ajoutée au fait que le gouvernement a pu être élu à plusieurs reprises par une minorité de Canadiens concentrés surtout dans une région, exacerbe le sentiment d'aliénation, voire d'exclusion, ressentis dans différents coins du pays. Ce sentiment est particulièrement vif dans l'Ouest, où on estime ne pas avoir un poids politique proportionnel à son poids économique. La campagne menée par les libéraux, axée sur le dénigrement du programme de l'Alliance, de son chef et de tout ce qu'il représente, ainsi que les déclarations du premier ministre au sujet des politiciens de l'Alberta n'ont pas aidé à atténuer le malaise.

Des ponts pourraient être construits pour tenter de faire contrepoids, essayer de calmer ces frustrations régionales. Malheureusement, ce n'est pas le discours qui a dominé cette campagne, surtout pas du côté du gagnant. De plus, aucun chef fédéraliste n'est parvenu à concilier les conceptions du pays auxquelles croit chaque région.

Et M. Chrétien devra tenir compte du taux de participation populaire. Si elle a chuté pour une troisième fois d'affilée depuis 1993, il y aura là un message que M. Chrétien ne pourra ignorer s'il se préoccupe de la santé de notre démocratie.

Mais sa préoccupation était ailleurs durant cette campagne: trouver sa place dans les livres d'histoire tout en faisant des gains contre les souverainistes au Québec. Il y est parvenu. Grâce, en particulier, au pouvoir — un autre — qu'il est le seul à détenir, celui de déclencher les élections au moment qui lui convient. Il a ainsi pu prendre de court ses adversaires alliés qui n'étaient pas prêts et qui ont multiplié les erreurs. A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. La victoire est éclatante mais ternie.



Le chef bloquiste Gilles Duceppe était accompagné de sa fille, Amélie, et de son épouse, Yolande Brunelle, à son arrivée au Spectrum.

Duceppe cherche le réconfort  
dans le vote populaire

Les chemins vers la souveraineté sont parfois difficiles, dit-il

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

Malgré l'élection d'un contingent moindre qu'espéré, le chef bloquiste Gilles Duceppe s'est dit satisfait des résultats qui accordaient la victoire à 38 candidats bloquistes au moment de mettre sous presse, hier soir. Or, pas plus tard que dimanche, ce dernier était on ne peut plus formel, affirmant qu'il n'y aurait «pas de recul du Bloc». Le chef bloquiste refusait bel et bien de chiffrer ses objectifs tout au long de la campagne mais soutenait pouvoir élire «plus de 44 députés». Lors du discours de M. Duceppe, le Bloc semblait ne pas pouvoir atteindre la quarantaine.

«Il ne faut pas oublier que nous avons augmenté notre vote populaire, lançait-il néanmoins devant un parterre à l'enthousiasme mitigé avant minuit. Certes, nous n'avons pas le nombre de députés espérés, mais nous avons la majorité des sièges au Québec et cela est d'une certaine importance.» M. Duceppe s'est dit persuadé d'avoir mené «une belle campagne» mais reconnaissait que la route vers un Québec souverain passait parfois «par des chemins difficiles». Il a conclu son bref discours au Spectrum de Montréal en soutenant être certain que, bientôt, le Québec serait un pays.

Quelques heures avant que l'issue du vote ne soit scellée, le stratège et bras droit de Gilles Duceppe,

Pierre-Paul Roy, affirmait qu'«un seul point de pourcentage de plus dans le vote populaire serait considéré comme une victoire du Bloc. On a toujours dit que ça serait serré. On n'a rien tenu pour acquis. On avait une solide équipe sur le terrain, on a fait une campagne de tous les instants, on a fait un 36 h à la fin pour gagner le maximum de comtés.»

Pressés de questions sur le chiffre 50 qu'il avait lui-même cité, tout comme le vice-président du Bloc et candidat dans Joliette, Pierre Paquette, M. Roy a répondu qu'il avait été lancé «dans un moment d'enthousiasme». Refusant de parler d'un calcul stratégique, il a néanmoins affirmé qu'il est certain «que les militants, si on leur dit 55, ils vont être encore plus enthousiastes».

Et si M. Martin avait mené les troupes libérales? La situation aurait été la même, selon le député de la circonscription Hochelaga-Maisonneuve, Réal Ménard. «Il ne faudrait pas oublier qu'au référendum de 1995, tout le monde prêtait beaucoup de pouvoir à M. Martin. Il a fait depuis deux déclarations publiques pour lesquelles il a été obligé de se rétracter. [...] M. Martin ne nous effraie pas.»

Le Bloc québécois gardait cependant la mine basse devant un gouvernement libéral majoritaire. M. Roy soutenait hier soir «qu'en ce qui concerne les préoccupations de la population, un Jean Chrétien triomphant, on ne peut pas dire que c'est une bonne nouvelle». Il ne s'est toutefois pas dit surpris de l'appui massif qu'a reçu le

PLC. «À la lecture des sondages des derniers jours, il devenait évident que l'on se dirigeait vers un gouvernement libéral majoritaire. [...] Il n'y avait pas beaucoup d'espace pour d'autres scénarios. Les sondages l'ont dit abondamment les uns après les autres. Honnêtement, on n'avait pas réfléchi à d'autres hypothèses.»

M. Roy croit que l'insatisfaction était manifeste à l'égard de M. Chrétien... au Québec du moins. «Il semble qu'au Canada on n'ait pas trouvé la voie appropriée pour s'exprimer et dans ce sens, l'Alliance canadienne aura probablement un examen de conscience à faire.» Et le Bloc? «Les souverainistes sont forts sur les examens de conscience. En fait, ils sont perpétuels...»

Pour le député de la circonscription de Hochelaga-Maisonneuve, Réal Ménard, il aurait été préférable que Jean Chrétien soit à la tête d'un gouvernement minoritaire.

Allant plus loin que M. Roy, M. Ménard a soutenu que le premier ministre «devra faire acte d'humilité même si c'est un gouvernement majoritaire. Tous les analystes et les observateurs ont appelé à sa démission. Nous sommes dans un terrain de précédent. Quand on lit les éditoriaux, c'est la première fois dans l'histoire politique qu'un gouvernement risque d'être majoritaire et que le chef, à peine réélu, est invité à partir. Il ne pourra maintenir longtemps une attitude de pontife. [...] M. Chrétien n'a jamais été aussi vulnérable.»

Les armes à feu ont eu  
raison de McLellanMARIE-ANDRÉE  
CHOUINARD  
LE DEVOIR

Presque tous les ministres du cabinet Chrétien ont conservé leur siège hier, hormis la ministre de la Justice Anne McLellan, qui a laissé échapper son comté albertain d'Edmonton-Ouest et le ministre Herb Dhaliwal, qui était en difficulté au moment de mettre sous presse. Soudainement impopulaire pour sa législation sur les armes à feu, Mme McLellan a laissé échapper un des deux seuls comtés libéraux de l'Alberta aux mains de l'Alliance canadienne.

Il ne reste donc plus qu'un siège libéral en Alberta, occupé par le secrétaire d'État David Kilgour, donné gagnant dans Edmonton-Sud-Est. La ministre de la Justice Anne McLellan, montréalaise du doigt pour son controversé registre des armes à feu, a perdu sa circonscription, donnant la victoire à une Alliance déjà plus que forte en Alberta, avec la candidate Betty Unger.

En 1997, les élections de M. Kilgour, secrétaire d'État à l'Amérique latine et l'Afrique, et de Mme McLellan, ministre de la Justice, avaient été plutôt serrées, le premier remportant son siège avec une majorité d'à peine 1400 voix, la seconde avec un peu plus de 1100 votes. En 1993, Mme McLellan l'avait véritablement emportée de justesse, avec une majorité de 12 voix seulement.

Dans Markham, seul comté ontarien détenu par un candidat de l'Alliance canadienne, la lutte était à surveiller entre l'allié Jim Jones et la recrue-vedette des libéraux, l'ex-économiste en chef de la Banque Royale, John McCallum. Mais celui-ci a aisément remporté le comté, avec une confortable avance de quelque 8000 voix.

Montrée du doigt au cours des derniers mois pour le tristement célèbre scandale des subventions au Développement des ressources humaines, la ministre Jane Stewart a elle aussi connu la victoire hier dans le comté ontarien de

Brant, avec une majorité plus qu'aisée de quelque 11 000 voix devant l'Alliance, à peine 2000 voix majoritaires de moins qu'à l'élection précédente. Au moment de mettre sous presse, le ministre des Pêches et Océans, Herb Dhaliwal, étroitement surveillé pour sa gestion de la crise du homard, traînait la patte dans le comté de Vancouver-Sud-Burnaby, derrière le candidat allié.

En Ontario, la bourde électorale de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Elinor Caplan, ne lui a pas valu non plus de perdre la confiance des électeurs. Elle a été élue hier, battant son adversaire allié Robert Goldin, avec plus de 5000 votes de différence. En cours de campagne, Mme Caplan avait accusé les candidats de l'Alliance canadienne d'être des «révisionnistes, des sectaires et des racistes notoires», ce qui avait remué les troupes dans la circonscription ontarienne de Tornhill. Mme Caplan a tout de même perdu quelques plumes, son avance en 1997 s'établissant à près de 15 000 voix.

En Ontario, le ministre des Affaires indiennes, Bob Nault, a conservé le comté de Kenora-Rainy River, même si cette vaste circonscription rurale, à concentration autochtone très importante, n'avait pas tellement prisé non plus la législation libérale sur le contrôle des armes à feu.

En Colombie-Britannique, c'était le ministre de l'Environnement, David Anderson, sur lequel plusieurs prunelles étaient tournées. La montée de l'Alliance canadienne, additionnée à la chute du Nouveau Parti démocratique, ne lui a toutefois pas arraché Victoria, qu'il avait emporté en 1997 avec une mince avance de 2700 voix.

Quant à lui, l'ancienne vedette de football des Argonauts de Toronto, Dan Ferrone, recrutée par l'Alliance canadienne dans Oakville, en Ontario, n'a pas réussi à réduire de beaucoup l'avance de son adversaire libéral Bonnie Brown, qui a remporté le comté avec 8000 voix de plus que lui.

L'étiquette ne fait pas  
toujours le députéÉRIC DESROSIERS  
LE DEVOIR

Ils ont sauté la barrière des partis politiques mais tous n'ont pas trouvé l'herbe plus verte dont ils rêvaient. Pour ce faire, il fallait choisir le pré libéral.

Le Québec comptait cette année le plus grand nombre de ce genre de transfuges. André Harvey, Diane Saint-Jacques et David Price, tous trois élus en 1997 sous la bannière conservatrice étaient passés, il y a quelques mois, au Parti libéral. Au moment de mettre sous presse, les trois semblaient avoir gagné leur pari.

Élu, comme en 1997, par une faible majorité de 317 voix dans la circonscription de Beauport, le candidat indépendant ne peut plus nationaliste de Chicomilco-Le Fjord, André Harvey était probablement celui des trois à avoir pris le plus de risques. Gilles Duceppe allait toutefois venir malgré lui à son secours en début de campagne en annulant l'assemblée d'investiture prévue par son parti et en imposant son candidat, Noël Tremblay, le préfet de la MRC du Fjord. La décision allait déclencher une vague d'indignation dans les rangs bloquistes qui a provoqué la démission du président du Forum jeunesse du Bloc et incité un autre militant à se présenter comme candidat indépendant dans le but avoué de diviser le vote souverainiste. Le chef du Bloc a récidivé ce week-end en prédisant, sous le coup de la fatigue, la victoire du candidat libéral. Les événements allaient confirmer ce lapsus.

Les deux autres transfuges québécois étaient en voie hier d'accomplir le même exploit. Malgré l'avertissement lancé en cours de campagne par leur ancien chef, Joe Clark, que «les électeurs leur feraient payer leur décision», Diane Saint-Jacques, dans Shefford, et David Price, dans Compton-Standstead, semblaient en effet en route vers la victoire.

Un autre ancien conservateur, ontarien celui-là, a été moins chanceux. Plutôt que de sauter la barrière des partis politiques, Jim Jones aurait préféré res-

ter à cheval dessus en continuant de représenter le Parti conservateur dans sa circonscription de Markham, en banlieue de Toronto, tout en portant les couleurs de l'Alliance canadienne. Il n'a toutefois pas été en mesure d'empêcher le candidat-vedette du Parti libéral, l'ex-économiste en chef de la Banque royale et ministre pressenti, John McCallum, de remporter la circonscription, et ce, malgré le fait que l'association libérale locale n'eût pas décidé, d'entrée de jeu, de le boycotter parce qu'il leur avait été parachuté.

Autre transfuge déçu, la travailleuse saisonnière, Angela Vautour s'était fait élire en 1997 sous la bannière néo-démocrate, dans la circonscription de Beauport-Petitcodiac au Nouveau-Brunswick, par une population alors en colère contre la réforme de l'assurance-chômage. Passée depuis au parti conservateur, elle trouvait encore cette année sur son chemin le jeune libéral Dominic LeBlanc, avocat de 32 ans, qui a réussi cette fois-ci à ramener dans le giron de son parti cette circonscription longtemps représentée par son père, Roméo LeBlanc, ainsi que brièvement par Jean Chrétien.

Bill Matthews, de la circonscription de Burin-St-Georges à Terre-Neuve a eu plus de succès que Mme Vautour. Le député conservateur, devenu libéral en 1999, a en effet remporté hier ses élections malgré une lutte acrimonieuse au sein de la machine libérale locale.

Dans les Prairies, le sort d'un autre transfuge, Rick Laliberté, demeurait encore incertain. Il avait remporté pour le NPD en 1997, par une petite majorité de 538 voix, la circonscription de Churchill River qui couvre toute la moitié nord de la Saskatchewan. Il avait justifié sa décision de passer au Parti libéral par le fait que ses commettants seraient mieux représentés au sein de la majorité parlementaire que dans l'opposition. Au moment de mettre sous presse, on ne savait pas encore si ces derniers partageaient son avis.



Anne McLellan



André Harvey

# ÉLECTIONS 2000

## LE CHOIX DES CANADIENS

Voici les résultats des élections fédérales tels que connus à minuit ce matin.

	nombre de députés	pourcentage des votes
<b>LIB</b>	<b>170</b>	<b>42,0 %</b>
<b>AC</b>	<b>68</b>	<b>24,0 %</b>
<b>Bloc</b>	<b>38</b>	<b>11,0 %</b>
<b>NPD</b>	<b>13</b>	<b>9,0 %</b>
<b>PC</b>	<b>12</b>	<b>13,0 %</b>
<b>autres</b>	<b>0</b>	<b>—</b>

**Total** 301  
 À venir 0  
 Nombre total de circonscriptions : 301

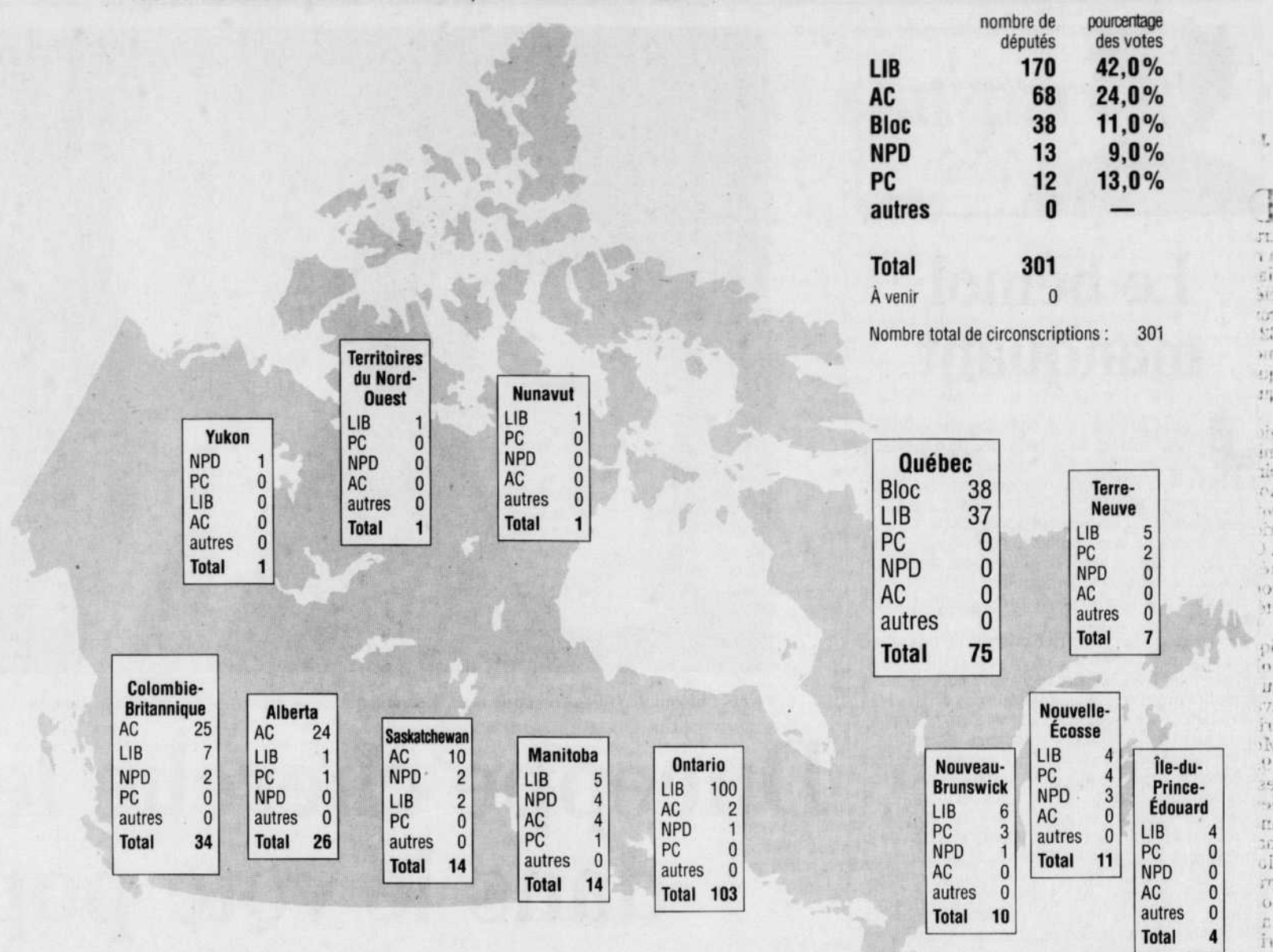
**(Tous droits réservés, 2000, par la Presse canadienne)**

Voici les résultats du vote aux élections fédérales de 2000 tels que compilés par la Presse canadienne.

Entre parenthèses suivant le nom de la circonscription, on trouve le nom du parti gagnant lors du dernier scrutin général ou d'une élection complémentaire et la majorité obtenue.

**LÉGENDE:**

- AC — Alliance canadienne
- BQ — Bloc québécois
- COM — Communiste
- Ind — Indépendant
- Lib — Libéral
- LN — Parti de la loi naturelle
- ML — Marxiste-léniniste
- NPD — Nouveau Parti démocratique
- PAC — Parti de l'Action canadienne
- PC — Parti conservateur
- PM — Parti marijuana
- PV — Parti vert
- x — député sortant



## LES RÉSULTATS DES 75 CIRCONSCRIPTIONS DU QUÉBEC

Circonscription	Parti	Votes
<b>B.-ST-LAURENT-GASPÉSIE-C.-NORD</b>		
Bonaventure-Gaspé-Îles-de-la-Madeleine-Pabok (BQ 179) 165:186	BQ	165 186
Georges Farrah LIB 17 274	LIB	17 274
Raynald Blais AC 13 518	AC	13 518
Linda Fournier AC 704	AC	704
Fred Kraenzel NPD 559	NPD	559
<b>Charlevoix (BQ 9 954) 188:189</b>	BQ	188 189
x Gérard Asselin BQ 20 480	BQ	20 480
Marjolaine Gagnon LIB 9 248	LIB	9 248
Pierre Paradis AC 1 994	AC	1 994
Doris Grondin PC 1 159	PC	1 159
Joss Duhaime NPD 489	NPD	489
<b>Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les Basques (BQ 2 399) 190:216</b>	BQ	190 216
x Paul Crête BQ 20 518	BQ	20 518
Helen Ouellet LIB 10 273	LIB	10 273
André Paquet PC 1 231	PC	1 231
René Théberge AC 1 229	AC	1 229
Etienne Côté NPD 717	NPD	717
Normand Fournier ML 153	ML	153
<b>Manicouagan (BQ 1 532) 125:134</b>	BQ	125 134
x Ghislain Fournier BQ 10 760	BQ	10 760
Robert Labadie LIB 7 307	LIB	7 307
Laurette de Champlain AC 1 109	AC	1 109
Gaby-Gabriel Robert PC 770	PC	770
Normand Caplette NPD 353	NPD	353
<b>Matapédia-Matane (BQ 5 136) 185:193</b>	BQ	185 193
Jean-Yves Roy BQ 14 015	BQ	14 015
Marcel Bélanger LIB 13 636	LIB	13 636
Germain Dumas PC 1 363	PC	1 363
Karine Paquet-Gauthier NPD 904	NPD	904
<b>Rimouski-Neigette-et-la-Mitis (BQ 6 170) 176:177</b>	BQ	176 177
x Suzanne Tremblay BQ 19 690	BQ	19 690
Réal Marmen BQ 9 760	BQ	9 760
Gerard Gosselin AC 1 277	AC	1 277
Réal Blais PC 1 148	PC	1 148
Lyse Beauchemin LN 670	LN	670
René Lemieux NPD 541	NPD	541
<b>(QUÉBEC RÉGION)</b>		
<b>Beauce (LIB 10 154) 170:224</b>	LIB	170 224
x Claude Drouin LIB 19 797	LIB	19 797
Gary Morin BQ 9 344	BQ	9 344
Alain Guay AC 4 256	AC	4 256
Gérard Parent PC 1 249	PC	1 249
Louis Girard LN 464	LN	464
Pierre Malano NPD 336	NPD	336
<b>Beauport-Montmorency Côte-de-Beaupré-Île-d'Orléans (BQ 8 131) 138:218</b>	BQ	138 218
x Michel Guimond BQ 13 175	BQ	13 175
Chantal Plante LIB 11 172	LIB	11 172
Robert Giroux AC 3 666	AC	3 666
Lise Bernier PC 1 754	PC	1 754
Mathieu Giroux PM 884	PM	884
Eric Hébert NPD 538	NPD	538
Jean Bédard ML 188	ML	188
<b>Boilechasse-Etchemins-Montmagny-L'Islet (LIB 47) 155:206</b>	LIB	155 206
x Gilbert Normand LIB 14 208	LIB	14 208
Réal St-Laurent BQ 10 994	BQ	10 994
Jean-Claude Roy AC 3 118	AC	3 118
Suzanne Lafond PC 1 217	PC	1 217
<b>Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière (BQ 10 614) 245:253</b>	BQ	245 253
x Antoine Dubé BQ 25 255	BQ	25 255
Shirley Baril LIB 20 132	LIB	20 132
Jacques Bergeron AC 8 804	AC	8 804
Réal St-Laurent PC 4 069	PC	4 069
France Michaud NPD 1 373	NPD	1 373
André Cloutier COM 360	COM	360
<b>Lotbinière-L'Érable (BQ 3 007) 150:157</b>	BQ	150 157
x Odina Desrochers BQ 14 865	BQ	14 865
Luc Dastous LIB 12 168	LIB	12 168
Pierre Allard AC 2 708	AC	2 708
Jean Landry PC 2 294	PC	2 294
Dominique Vaillancourt NPD 521	NPD	521
<b>Portneuf (BQ 5 941) 100:181</b>	BQ	100 181
Claude Duplain LIB 9 410	LIB	9 410
Patrice Dallaire BQ 8 545	BQ	8 545
Howard Bruce AC 3 609	AC	3 609
François Dion PC 1 890	PC	1 890
<b>QUÉBEC VILLE</b>		
<b>Charlesbourg-Jacques Cartier (BQ 3 928) 217:237</b>	BQ	217 237
x Richard Marceau BQ 19 742	BQ	19 742
Isabelle Thivierge LIB 18 309	LIB	18 309
Gérard Latulippe AC 8 013	AC	8 013
Dann Murray PC 3 013	PC	3 013
Samuel Moisan-Damm PV 1 055	PV	1 055
Françoise Dicaire NPD 934	NPD	934
<b>Louis-Hébert (BQ 3 698) 195:231</b>	BQ	195 231
Hélène Scherrer LIB 18 393	LIB	18 393
x Hélène Aharie BQ 17 455	BQ	17 455
Léonée-E. Roy AC 4 967	AC	4 967
Clermont Gauthier PC 4 411	PC	4 411
Karl Adomeit NPD 966	NPD	966
Gisèle Desrochers ML 306	ML	306
<b>Québec (BQ 6 755) 180:239</b>	BQ	180 239
x Christiane Gagnon BQ 16 734	BQ	16 734
Claudette T.-Couture LIB 13 699	LIB	13 699
Michel Rivard AC 3 053	AC	3 053
Marc Jalbert PC 2 329	PC	2 329
Jean-Marie Fiset NPD 1 221	NPD	1 221
Pierre-E. Paradis PM 1 139	PM	1 139
Gilles Rochette LN 367	LN	367
Claude Moreau ML 195	ML	195
<b>Québec-Est (BQ 4 706) 220:231</b>	BQ	220 231
Jean Guy Carignan LIB 20 415	LIB	20 415
x Jean-Paul Marchand BQ 20 108	BQ	20 108
Robert Martel AC 8 139	AC	8 139
Richard Joncas PC 3 740	PC	3 740
Majella Desmeules NPD 1 144	NPD	1 144
<b>LAURENTIDES-LANAUDIÈRE</b>		
<b>Joliette (BQ 5 188) 115:214</b>	BQ	115 214
Pierre Paquette BQ 11 804	BQ	11 804
Robert Malo LIB 7 478	LIB	7 478
Eric Champagne PC 1 417	PC	1 417
Clément Lévesque AC 1 225	AC	1 225
François Rivest NPD 529	NPD	529
Bob Aubin COM 271	COM	271
<b>Laurentides (BQ 5 594) 295:297</b>	BQ	295 297
x Monique Guay BQ 29 890	BQ	29 890
Dominique Boyer LIB 23 176	LIB	23 176
Jacques Vien PC 3 027	PC	3 027
William Azeff AC 2 269	AC	2 269
Jacinthe Millaire LN 752	LN	752
Brendan Naef NPD 703	NPD	703
<b>Repentigny (BQ 20 788) 169:236</b>	BQ	169 236
x Benoît Sauvageau BQ 23 525	BQ	23 525
David Veillette LIB 10 767	LIB	10 767
Michel Carignan PC 2 156	PC	2 156
Michel Paquette AC 2 147	AC	2 147
Lise Dufour PM 1 462	PM	1 462
Pierre Pêletier NPD 644	NPD	644
<b>Rivière-des-Mille-Îles (BQ 9 527) 110:262</b>	BQ	110 262
x Gilles-A. Perron BQ 11 514	BQ	11 514
Robert Fragasso LIB 7 283	LIB	7 283
François Desrochers AC 1 569	AC	1 569
Jonathan Paquette PC 1 207	PC	1 207
Eric Squire PV 548	PV	548
Stephane Thinel NPD 303	NPD	303
<b>Terrebonne-Blainville (BQ 13 379) 208:223</b>	BQ	208 223
Diane Bourgeois BQ 27 298	BQ	27 298
François-H. Liberge LIB 16 436	LIB	16 436
Guy-Laine St-Georges AC 3 498	AC	3 498
Mélanie Gemme PC 2 887	PC	2 887
Pascale Levert LN 1 141	LN	1 141
Normand Beaudet NPD 1 045	NPD	1 045
<b>NORD-OUEST</b>		
<b>Abitibi-Baie-James-Nunavik (LIB 2 635) 150:223</b>	LIB	150 223
x Guy St-Julien LIB 12 129	LIB	12 129
François Lemieux BQ 11 254	BQ	11 254
François Dionne AC 885	AC	885
Sylvain Gemme PC 543	PC	543
Daniel Fredrick NPD 321	NPD	321
<b>Témiscamingue (BQ 5 850) 137:200</b>	BQ	137 200
x Pierre Brien BQ 12 758	BQ	12 758
Roch Charron LIB 10 306	LIB	10 306
Eric Laroche AC 886	AC	886
Sébastien Héroux PC 536	PC	536
Anik-Magdeleine Morin NPD 312	NPD	312
<b>SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN</b>		
<b>Chicoutimi-Le Fjord (PC 317) 179:183</b>	PC	179 183
x André Harvey LIB 19 535	LIB	19 535
Noël Tremblay BQ 14 762	BQ	14 762
Mauril Desbiens IND 3 733	IND	3 733
Douglas S.-Tabah AC 1 988	AC	1 988
Alain Ranger NPD 683	NPD	683
<b>Jonquières (BQ 4 607)</b>	BQ	4 607
x Jocelyne Girard-Bujold BQ 16 297	BQ	16 297
Jean-Guy Boily LIB 11 644	LIB	11 644
Sylvain Néron AC 3 440	AC	3 440
Michel Deraiche NPD 1 140	NPD	1 140
<b>Lac-Saint-Jean-Saguenay (BQ 14 397)</b>	BQ	14 397
x Stéphane Tremblay BQ 21 305	BQ	21 305
Jérôme Tremblay LIB 7 518	LIB	7 518
Yannick Caron AC 1 536	AC	1 536
Gilles Lavoie IND 910	IND	910
Robert Martel AC 8 139	AC	8 139
Richard Joncas PC 3 740	PC	3 740
Majella Desmeules NPD 1 144	NPD	1 144
<b>LAVAL</b>		
<b>Laval-Centre (BQ 2 446) 225:236</b>	BQ	225 236
x Madeleine D.-Guiral BQ 22 538	BQ	22 538
Pierre Lafleur LIB 22 204	LIB	22 204
Guy Fortin PC 2 626	PC	2 626
Eric Marchand AC 2 310	AC	2 310
Julien Bernard PV 1 257	PV	1 257
Jean-Yves Dion NPD 788	NPD	788
<b>Laval-Est (BQ 3 814) 195:224</b>	BQ	195 224
Carole-Marie Allard LIB 22 315	LIB	22 315
Mathieu Aharie BQ 20 721	BQ	20 721
André G. Plourde PC 2 127	PC	2 127
Rosane Raymond AC 1 962	AC	1 962
Christian Lajoie PM 747	PM	747
Frédéric Gauvin PV 572	PV	572
Sujata Dey NPD 482	NPD	482
Régent Millette IND 220	IND	220
Gabriel Cormier-Brunelle ML 156	ML	156
<b>Laval-Ouest (LIB 12 019) 205:235</b>	LIB	205 235
x Raymonde Folco LIB 27 942	LIB	27 942
Manon Sauvé BQ 16 591	BQ	16 591
Leo Housakos AC 4 143	AC	4 143
Michael M. Fortier PC 2 980	PC	2 980
Luc Beaulieu PV 828	PV	828
Christian Patenaude NPD 639	NPD	639
Polyvios Tsakanikas ML 161	ML	161
<b>MONTREAL-EST</b>		
<b>Ahuntsic (LIB 10 282) 89:226</b>	LIB	89 226
x Eleni Bakopanos LIB 10 055	LIB	10 055
Fatima El Amraoui BQ 7 233	BQ	7 233
Jessica Chartrand PC 1 138	PC	1 138
Eugenia Romain AC 703	AC	703
Mimi Ghosh PV 466	PV	466
Steve Moran NPD 411	NPD	411
Antonio Artuso COM 93	COM	93
Vincent Dorais ML 52	ML	52
<b>Anjou-Rivière-des-Prairies (LIB 7 631) 155:195</b>	LIB	155 195
x Yvon Charbonneau LIB 20 344	LIB	20 344
Jacques Dagenais BQ 12 051	BQ	12 051
Michel Tanguay PC 1 666	PC	1 666
Gianni Chiazzese AC 1 541	AC	1 541
Normand Néron PM		

## ÉLECTIONS 2000

## Chrétien reprend l'Atlantique

Les conservateurs recueillent 32 % des voix, mais perdent 4 comtés

JUDITH LACHAPPELLE  
LE DEVOIR

Dix-neuf libéraux, neuf conservateurs, quatre néo-démocrates. La bande de Jean Chrétien a réussi à reprendre le pouvoir dans l'Atlantique après en avoir été écartée en 1997. C'est le Parti conservateur, même s'il a recueilli 32 % des voix, qui a pâti de la remontée des libéraux en perdant quatre circonscriptions. Le NPD, quant à lui, a perdu trois députés.

La plupart des vedettes de la région sont revenues au pouvoir. Le ministre de l'Industrie Brian Tobin, la chef du NPD Alexa McDonough, le Solliciteur général Lawrence MacAulay et la conservatrice Elsie Wayne reviennent tous à Ottawa. En revanche, l'ancienne néo-démocrate passée chez les conservateurs, Angela Vautour, a été défaite.

La carte électorale de l'Atlantique se trouve être la plus multicolore depuis l'arrivée du PLC au pouvoir. En 1993, les libéraux avaient raflé toutes les circonscriptions sauf une, celle d'Alexa McDonough dans Halifax. En 1997, revirement de situation: les provinces atlantiques décident de faire payer aux libéraux une réforme de l'assurance-chômage et une vague de compressions budgétaires dans les programmes sociaux qui ont eu des conséquences dévastatrices dans la région. Vingt circonscriptions sur 32 étaient alors passées aux mains du NPD et des conservateurs.

Cette année, les électeurs de l'Atlantique semblent avoir pardonné aux libéraux. La Nouvelle-Écosse, qui les avait totalement boudés en 1997, a redonné quatre sièges aux libéraux. Ces derniers ont également fait un gain à Terre-Neuve, conservé toute l'Île-du-Prince-Édouard et gagné trois autres sièges au Nouveau-Brunswick.

La chef du NPD, Alexa McDo-

nough, a au moins conservé sa circonscription de Halifax. Mais son parti, qui avait fait élire six députés en Nouvelle-Écosse en 1997, en a perdu trois. Le conservateur Scott Brison, qui avait laissé son siège à Joe Clark, a été ré-élu, comme ses collègues Bill Casey et Peter MacKay, qui est considéré par certains comme le successeur de Joe Clark. La très convoitée circonscription de Dartmouth a échappé à l'ancien sénateur libéral Bernard Boudreau. La gagnante, la néo-démocrate Wendy Lill, a également défait le conservateur Tom McNis, ancien ministre provincial de la Justice.

Les électeurs terre-neuviens n'ont pas boudé leur ex-premier ministre, qui est revenu dans l'arène fédérale avant d'avoir terminé son mandat provincial. Brian Tobin a défait le conservateur Jim Morgan, ancien ministre des Pêches de la province. George Baker, ex-ministre des Anciens combattants, dépossédé de son titre à l'arrivée de Brian Tobin, a aussi été réélu. Le transfuge libéral Bill Matthews a défait l'ancien leader du NPD de Terre-Neuve passé chez les alliés, Peter Fenwick.

Le Nouveau-Brunswick a élu six libéraux, trois conservateurs et un néo-démocrate. Le libéral Dominic LeBlanc, fils de l'ancien gouverneur général Roméo LeBlanc, a défait la députée conservatrice Angela Vautour, anciennement au NPD. La ministre du Travail, Claudette Bradshaw, a été réélue, tout comme l'ancien Solliciteur général Andy Scott. Elsie Wayne, qui avait mené seule le bateau conservateur avec Jean Charest de 1993 à 1997, revient encore une fois à Ottawa. Le NPD a conservé Acadie-Bathurst avec Yvon Godin, qui a défait Jean Gauvin, ancien ministre conservateur provincial passé à l'Alliance, de même que le libéral Bernard Thériault.

## Autre balayage libéral en Ontario

L'Alliance canadienne n'a pas réussi de percée significative malgré ses efforts soutenus

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

L'Ontario, dont la conquête fait foi de tout, est demeuré une imprenable forteresse libérale. Les troupes de Jean Chrétien ont balayé la province, l'emportant dans 101 circonscriptions sur une possibilité de 103 au moment de mettre sous presse. L'Alliance canadienne, avec un député élu, a de son côté vu son plus sombre scénario se réaliser.

Les libéraux ont donc réussi le même tour de force qu'en 1997.

On se souviendra qu'en 1997, les libéraux n'avaient échappé que les circonscriptions de Markham — située celle-là dans le «905», du nom du code régional de la périphérie de Toronto — et de York South-Weston.

Cette fois, dans Markham, le candidat-vedette John McCallum — ex-économiste en chef de la Banque Royale, que d'autres voient accéder au conseil des ministres — a redonné la circonscription aux libéraux, battant Jim Jones, un ex-conservateur devenu allianciste. Jim Jones n'a tout simplement pas été de taille: il n'a obtenu que 3882 voix contre 11 810 pour McCallum.

Les libéraux ont de même repris York South-Weston. L'indépendant John Nunziata, cet ex-libéral opposé à la TPS et évincé de son caucus en 1995 pour avoir voté contre le budget Martin, a été défait.

À l'inverse, les libéraux ont perdu aux mains des alliancistes dans le nord de l'Ontario, dans Renfrew-Nipissing-Pembroke, de même que près d'Ottawa, dans Lanark.

Mince consolation pour le parti de Stockwell Day: au moment de mettre sous presse, en matière de pourcentage de votes, il avait mieux fait que le Parti réformiste en 1997, obtenant 24,7 % des votes contre 19 % pour l'ancien parti de Preston Manning.

Cependant, cette fois, les libé-

raux n'ont même pas eu à compter sur la division du vote de droite, remportant plus de 50 % des votes en Ontario.

## Courses d'intérêt

La ministre de l'Immigration, Elinor Caplan, a finalement été réélue. La chose n'était certes pas gagnée d'avance pour elle. Elle s'était en effet aliéner une partie de l'électorat juif de sa circonscription de Thornhill en appuyant une résolution de l'ONU condamnant unilatéralement la violence d'Israël contre les Palestiniens. Dans une tentative désespérée de s'amender, Mme Caplan s'en était prise à l'Alliance canadienne, soutenant que ses supporters niaient l'Holocauste et n'étaient que des «gens sectaires et racistes».

Les libéraux ont réussi la même performance qu'en 1997

Dans Windsor West, le vice-premier ministre, Herb Gray, n'a eu aucun mal à être reporté au pouvoir. Ses confrères Alan Rock (ministre de la Santé), Sheila Copps (ministre du Patrimoine), Art Eggleton (Défense nationale) et Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes) ont tous aussi été réélus, tout comme Jane Stewart, pourtant éclaboussée par le scandale aux Ressources humaines.

## Défaite honorable

Dans Trinity-Spadina, le néo-démocrate Michael Valpy, cet chroniqueur du *Globe and Mail* qui s'est lancé en politique cette année, a été défait. Défaite honorable cependant que celle-là: il a tout de même obtenu 5204 votes, contre 6284 pour son opposant libéral, Tony Iano.

En fin de soirée, le NPD n'était en avance en Ontario que dans une circonscription, dans Windsor-St. Clair. Le candidat du NPD menait par 250 voix.

L'Ontario n'est jamais un mince enjeu. En fait, c'est traditionnellement en Ontario que l'élection se joue. Non seulement est-il devenu impossible de prendre le pouvoir sans l'Ontario, mais



Stockwell Day s'est réjoui hier soir des résultats de l'élection dans le comté de Penticton, en compagnie de son petit fils, Jalen. Cependant, son parti n'a pu faire de percée significative en Ontario.

preuve a été faite qu'on peut presque le faire avec la conquête de cette seule province. En 1997, les libéraux avaient en effet réussi à former un gouvernement

majoritaire et ce, avec seulement 38 % du vote populaire au Canada et avec seulement 54 des 198 députés des blocs à l'est et à l'ouest de l'Ontario.

Joe Clark défait l'Alliance dans son comté

## L'Alliance conserve l'Ouest

Day et Manning se font facilement élire

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

L'ouest du pays restera l'étendard allianciste. Même s'il n'a pas réussi sa percée en Ontario, Stockwell Day aura au moins la maigre consolation de ne pas avoir perdu trop de plumes dans son château fort.

Day aura cependant échoué en Alberta dans Calgary-Centre, où le leader du Parti conservateur, Joe Clark, a remporté de brillante façon une course éfrénée contre le député sortant de l'Alliance, Eric Lowther. Son collègue conservateur Rick Borotsik a quant à lui réussi à se maintenir en poste dans la circonscription manitobaine de Brandon-Souris.

De fait, Stockwell Day s'est fait réélire sans trop de souffrance dans la circonscription d'Okanagan-Coquihalla. Même résultat pour l'ancien chef réformiste Preston Manning, qui a remporté une victoire facile en Alberta dans Calgary-Sud-Ouest.

Dans Richmond, en Colombie-Britannique, le député libéral Raymond Chan s'est fait jouer un vi-

lain tour par son adversaire de l'Alliance. En effet, Joe Pescholido a remporté une victoire à l'arraché.

Toujours en Alberta, le candidat allianciste Kevin Sorenson n'a eu aucun mal à se départir du candidat indépendant (et ancien réformiste) Jack Ramsay. Plus tôt cette année, M. Ramsay a été reconnu coupable de viol.

La ministre fédérale de la Justice, Ann McLellan, n'a pas eu autant de chance. Elle est tombée sous le couperet de l'électorat dans Edmonton-Ouest. Déjà en 1997, Mme McLellan avait évité de justesse l'humiliation de la défaite. Cette victoire, c'est l'allianciste Betty Unger qui la lui a arrachée.

De son côté, le secrétaire d'État à l'Amérique latine et l'Afrique, David Kilgour, a eu chaud dans Edmonton-Sud-Est. Talonné par son

adversaire allianciste, M. Kilgour a finalement eu le dernier mot.

Dans Winnipeg-Transcona, l'ancien comté de Lloyd Axworthy, la libérale Anita Neville a quant à elle gardé le comté dans les mains du pouvoir. Toujours au Manitoba, l'ancien ministre du cabinet conservateur de Gary Filmon, Brian Pallister, a été réélu sous la bannière de l'Alliance canadienne.

Pour le NPD, le vote de l'Ouest constituait la clé de cette élection. La voie vers la vie ou la mort de la reconnaissance du parti aux Communes. Et quelques députés n'auront pas réussi le test de l'électorat. C'est le cas de John Solomon dans le comté de Regina-Lumsden-Lake-Center.

Cependant, les électeurs de Colombie-Britannique ont décidé

de réserver leur frustration contre le NPD pour les élections provinciales. En effet, le populaire député néo-démocrate Svend Robinson a été réélu dans Burnaby-Douglas. La députée de Vancouver-Est, Libby Davies, a aussi conservé son siège.



Joe Clark a voté, hier, dans sa circonscription de Calgary Centre.



Y a-t-il des limites au devoir de mémoire ?

« Absolument original, (Létourneau) tourne et retourne dans tous les sens cette grave question qui hante les intellectuels : « Comment construire l'avenir sans oublier le passé mais en refusant de s'y embourber ? » (...) Sans contredit le meilleur essai de l'année. (...) Il faut lire ce livre, le méditer, en discuter, le contredire s'il le faut, mais on n'a pas le droit de l'ignorer.

Louis Cornellier, *Le Devoir*

Essai, 198 pages • 24,95 \$

Boréal  
www.editionsboréal.qc.ca



Nancy BEAULIEU  
France LÉTOURNEAU

Sous la direction de  
Louise CHARLEBOIS

L'encrier  
cahier d'écriture cursive

Français 1<sup>er</sup> cycle.

48 pages - 4,95 \$

Les Éditions  
GUÉRIN  
(514) 842-1481

En vente dans toutes les librairies



Julie COUTURE  
Sylvie MONETTE  
Cathia RIOPEL

J'enrichis  
mes lectures

Collection  
AVEC LES YEUX DU CŒUR.

32 pages - 4,75 \$

Les Éditions  
LA PENSÉE  
(514) 848-9042

En vente dans toutes les librairies

Club 402-HOMME



MANTEAUX  
CACHEMIRE & LAINE  
importés d'Italie

Régulier 900-\$  
Soldés 450-\$

1118, rue Sainte-Catherine O.,  
Bureau 200  
Montréal (Québec) H3B 1H5  
tél.: 861-3636  
Du lundi au vendredi  
De 10 h à 18 h  
Samedi de 10 h à 16 h

## ÉLECTIONS 2000

Vu de l'étranger

## L'image du Canada sort écorchée de cette élection

Paris — C'est dans l'indifférence la plus complète que les capitales européennes attendaient hier les résultats de l'élection canadienne dont l'issue ne devait être connue qu'au petit matin. On peut cependant déjà dire que rarement une élection canadienne aura suscité si peu d'intérêt à l'étranger. Rarement également l'image internationale d'un premier ministre canadien aura-t-elle été aussi égratignée.



Christian Rioux

Contrairement à son habitude, l'ambassade canadienne en France n'a pas ouvert ses portes pour permettre aux Canadiens qui vivent dans la capitale d'écouter les résultats en direct. «Personne n'en a manifesté l'intérêt, pas même les étudiants canadiens à Paris», précise-t-on. Il faut dire que la soirée était diffusée toute la nuit sur TV5.

Même un journal aussi féru d'international que *Le Monde* n'a consacré qu'un seul article à l'élection. Il concerne Michel Laporte, le sans-abri de l'Accueil Bonneau candidat dans Westmount. Ceux qui en ont parlé ont souvent dessiné le portrait d'un pays plus divisé que jamais. Quand ils n'ont pas évoqué un scrutin motivé par des enjeux essentiellement électoralistes.

Le *Figaro* raconte que les Canadiens «ont eu droit à une surenchère de promesses électorales». Les propos xénophobes d'un candidat de l'Alliance canadienne et les soupçons sur l'intégrité du premier ministre «ont achevé de pourrir le climat électoral». Le journaliste conclut que «les Canadiens ont aujourd'hui bien du mal à se rappeler qu'ils vivent dans l'un des meilleurs pays du monde».

Le quotidien *Libération* explique longuement que cette élection est le fruit de «préoccupations électoralistes». «Les voix qui appellent l'actuel ministre des Finances Paul Martin à prendre en main les libéraux se font entendre chaque jour davantage», dit le correspondant de Montréal. Le journal économique *Les Échos* dresse un bilan économique plutôt positif du gouvernement sortant. Il dit cependant que «s'il avait pu raser les murs», Jean Chrétien «l'aurait sans doute fait...»

La presse britannique n'a pas été plus tendre. *The Independent* écrivait dimanche que les Canadiens sont de plus en plus fatigués de «leur truculent et gaffeur de premier ministre... mais qu'ils ne sont pas encore assez désillusionnés pour choisir Stockwell Day.

«La population ne se plaint pas de son âge, 66 ans, mais plutôt de son style suranné de politique politicienne» (old-fashioned style of politicking). Stockwell Day passe quant à lui pour un homme qui croit «que l'univers a 6000 ans et que les premiers hommes sont apparus avec les dinosaures». S'il faut en croire ce quotidien, la campagne électorale n'a mis en scène que des perdants.

Faute de se passionner pour l'élection, certains médias ont parlé d'autre chose. Le magazine *L'Express* et la chaîne culturelle Arte se sont notamment intéressés à l'immigration au Canada.

«Un Canada un peu moins Chrétien», titrait hier *Le Soir de Bruxelles* en anticipant les résultats d'aujourd'hui. En cours de campagne, le quotidien belge n'a pas manqué de souligner que l'ouvrage politique le plus vendu en ce moment au Québec s'intitule *Les Chrétienneries*. Après avoir cité quelques extraits, le journal qualifie cette compilation des perles du premier ministre de condensé «de la sagesse populaire canadienne». Pour une fois qu'on ne rit pas des Belges...

À Montréal et Toronto

## Un vent du sud souffle sur le Canada

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

D'un bout à l'autre du pays, la journée électorale d'hier s'est déroulée sans trop d'anicroches, à l'exception de deux circonscriptions de Montréal et de Toronto où l'ouverture de certains bureaux de vote, reportée de plusieurs heures, a pris des allures quelque peu «floridiennes», au grand dam d'électeurs frustrés.

Le scrutin a en effet connu un mauvais départ hier matin dans la circonscription montréalaise de Westmount-Ville-Marie, où trois bureaux de vote sur 16 ont ouvert avec trois heures de retard, provoquant l'ire de nombreux citoyens qui faisaient le pied de grue dès 9h30 pour exercer leur droit de vote. Selon Elections Canada, trois scrutateurs et trois greffiers ont en effet omis de se présenter dans les bureaux de vote qui leur avaient été désignés dans la Petite-Bourgogne, provoquant tout un branle-bas de combat au CEDA (Centre d'éducation aux adultes) de la rue Delisle, où s'est rapidement formé un attroupement d'électeurs frustrés.

«Je m'en vais chez moi et je ne reviens pas!», a tonné une petite dame, quittant le bureau de scrutin en trombe. Une autre femme, arrivée de bon matin pour remplir son devoir de citoyenne s'est exclamée: «C'est incroyable, c'est la première fois que je vois un tel bordel!»

Selon le porte-parole d'Elections Canada, Francis Charest, c'est l'absence des isoloirs et des urnes, remis la veille au personnel ayant fait faux bond, qui a entraîné ces délais importants. «Nous avons dû amener sur place de nouvelles urnes et de nouveaux isoloirs avant de pouvoir procéder à l'ouverture de ces bureaux vers 12h30», a-t-il expliqué. Selon Irene Martin, la directrice du scrutin dans Westmount-Ville-Marie, les employés manquant à l'appel, engagés à la dernière minute faute de personnel, auraient décidé hier de rester au bercail en raison du temps maussade!

Le même genre de ratés a aussi frappé la circonscription torontoise de Saint-Paul's à Toronto, où sept bureaux de scrutin n'ont pu ouvrir leurs portes qu'à 13h20, faute de personnel. Dans cette circonscrip-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Les électeurs du Québec et des Maritimes ont dû affronter la pluie et la neige pour exercer leur droit de vote.

tion du centre de Toronto, au moins sept scrutateurs et sept greffiers ont manqué à leurs devoirs hier matin, ce qui a grandement affecté le déroulement normal du scrutin jusqu'en début d'après-midi. On évalue à plus 1500 personnes le nombre d'électeurs inscrits dans les sections de vote affectées.

En raison de ces contretemps, Elections Canada a même envisagé en début d'après-midi la possibilité de prolonger le vote de quelques heures dans Westmount-Ville-Marie, représentée par la ministre libérale Lucienne Robillard, et Saint-Paul's, représentée par sa collègue libérale Carolyn Bennett. Mais il a finalement été décidé de ne pas aller de l'avant.

De délais ont aussi été signalés dans plusieurs circonscriptions, dont Notre-Dame-de-Grâce-Lachine, Verchères-Les Patriotes et Terrebonne-Blainville, la plupart du temps en raison de l'absence

de personnel. Dans plusieurs circonscriptions, la hausse du nombre important d'électeurs souhaitant s'inscrire tardivement à la liste électorale a occasionné certains retards. «Il y a eu une grande affluence de ce type d'électeurs ce matin. Nous avons dû ajouter des agents d'inscription pour subvenir à la demande», a indiqué une adjointe de la directrice du scrutin dans la circonscription d'Argenteuil-Papineau-Mirabel.

À Saint-Romuald, dans la région de Québec, des électeurs se sont quant à eux heurtés à des portes closes, l'adresse de certains bureaux de vote ayant été changée à la dernière minute. Des délais ont aussi été observés dans Louis-Hébert, en tout début de matinée.

Malgré des prévisions météorologiques défavorables, le temps maussade ne semble pas avoir eu raison de l'enthousiasme des électeurs, même dans la région du Bas-

Saint-Laurent, de la Gaspésie, du Saguenay-Lac Saint-Jean, et au Nouveau-Brunswick où la neige était au rendez-vous hier matin. «Les gens sont venus très tôt ce [hier] matin, craignant avoir du mal à se rendre plus tard dans la journée. On dirait même que le temps a eu l'effet contraire», commentait hier Ann Clements, une employée d'Elections Canada à Gaspé.

Quelques retards ont aussi été signalés dans une vingtaine de bureaux de scrutin dans les Maritimes, où le vote s'est amorcé deux heures plus tôt qu'au Québec. À Dartmouth, le nom de plusieurs personnes n'apparaissait pas sur la liste électorale, des erreurs ayant été commises, affectant des immeubles entiers et parfois même des rues. Un incident inusité a par ailleurs été signalé en fin d'après-midi dans le nord de la Nouvelle-Écosse, où un homme s'est enfui d'un bureau de vote avec une urne. Avant d'être interpellé, il a eu le temps de jeter son butin dans une bouche d'égoût, ce qui a obligé 125 électeurs à voter une deuxième fois.

Il était difficile de prédire hier le taux de participation qui, à l'élection fédérale de 1997, s'était établi à 67 %, en baisse constante depuis 20 ans. Quelque 20,4 millions d'électeurs figuraient sur les listes électorales, dont 5 410 910 au Québec, pour choisir parmi les 1808 candidats de 11 formations politiques cherchant à se faire élire dans les 301 circonscriptions canadiennes. Les électeurs avaient jusqu'à 10h (heure normale de l'Est) en Colombie-Britannique et au Yukon, 21h30 au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, 19h30 dans les Maritimes et 19 heures à Terre-Neuve, pour exercer leur droit de vote dans chacun des 55 082 bureaux de scrutin fixes disséminés dans tout le pays. À cette élection, on comptait aussi 2473 bureaux de scrutin itinérants.

Elections Canada prévoyait que le nombre d'électeurs qui s'inscriraient tardivement à la liste électorale, au nombre de 415 000 à la dernière élection, serait en hausse de 50 % cette année. Quelque 737 590 Canadiens avaient quant à eux déjà voté par anticipation les 17, 18 et 20 novembre derniers.

Des lots jusqu'à 25 000 \$. Vous pouvez gagner jusqu'à 6 fois avec le même billet.

LA NOUVELLE INSTANTANÉE À 3 \$

LE PLAISIR DE DÉCOUVRIR

18 ans +

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

Jean-Guy Lavigueur

## Le gagnant le plus célèbre de loto-Québec est décédé

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

Il aura connu l'ivresse de la richesse, mais sa vie aura toujours été marquée par le cruel rappel de ses origines modestes. Le millionnaire Jean-Guy Lavigueur est décédé dimanche soir à la Cité de la santé de Laval à l'âge de 65 ans. Il souffrait d'emphysème depuis déjà quelques années.

Premier Québécois à remporter un gros lot important, Jean-Guy Lavigueur est à ce jour le plus célèbre gagnant de loterie de la province. C'est en mars 1986 que l'épopée des Lavigueur prend le virage médiatique. Les Lavigueur remportent alors la coquette somme de 7,6 millions de dollars à la loterie 6/49.

Mais il y a un hic, le fameux billet est introuvable. Après des heures d'angoisse et de frustration, William Murphy, un distributeur de circulaires trouve le billet et le remet à la famille. Bon enfant, Jean-Guy Lavigueur décide alors de séparer la cagnotte avec ses enfants (sauf la cadette, Louise, qui est partie de la maison) et avec l'honnête M. Murphy.

Dès lors, les nouveaux riches deviennent la foudre de plusieurs railleries. La famille de la rue Logan achète une résidence à l'île aux Pruches, maison qui sera vite baptisée le «château des Lavigueur». Puis, Louise Lavigueur poursuit sa famille en cour pour avoir droit à une partie du gros lot. Après de longues procédures, elle laissera finalement tomber. Louise s'éteindra en 1991, à l'âge de 22 ans à la suite de défaillances cardiaques et pulmonaires.

«Mon père a toujours dit que quand on est confronté à la mort, il faut être fort et continuer à regarder en avant», a indiqué son fils Yve Lavigueur, lors d'une conférence de presse hier. L'aîné de la famille vient tout juste de signer un livre autobiographique sur l'histoire de sa famille.

«Mon projet est de rétablir la crédibilité de mon père. On a dit souvent qu'il était alcoolique, qu'il ne savait pas gérer ses affaires. [...] On a beaucoup ri de nous: au Bye Bye en 1986; on a fait des concours radiophoniques, des films. On en a ri aussi, mais il faut que ça s'arrête. Je veux que mon père s'en aille avec le respect qui lui revient.»

Linda Goupil révisé la loi

## La profession de notaire se modernise

La signature électronique sera autorisée

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les notaires québécois viennent de passer à la technologie du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'Assemblée nationale vient en effet d'adopter un projet de loi qui modernise cette profession, et notamment la met à l'heure des technologies nouvelles.

La loi, présentée par la ministre responsable de l'application des lois professionnelles Linda Goupil, autorise les notaires à recevoir leurs actes non seulement sur papier, mais sur tout support faisant appel aux nouvelles technologies de l'information, comme les disquettes, les ordinateurs, etc.

De plus, le nouveau texte de loi prévoit l'établissement pour les notaires de la signature électronique qui aura la même valeur légale que la signature traditionnelle.

«La loi sur le notariat n'a pas fait l'objet de modifications depuis près de 30 ans et une adaptation des dispositions de cette loi était devenue essentielle», a déclaré la ministre Goupil à l'Assemblée nationale.

## Des difficultés

Tout en contribuant à l'adoption de la loi, le porte-parole de l'opposition libérale, Lawrence Bergman, député de D'Arcy-McGee et lui-même notaire, a souligné certaines anomalies que la révision de la loi du notariat engendrerait.

M. Bergman a mis en évidence la permission que la loi accorde à un notaire étranger d'agir s'il provient d'un Etat dont l'ordre professionnel est membre de l'Union internationale du notariat latin.

Cet article «causera beaucoup de difficultés aux notaires du Québec», croit le député de D'Arcy-McGee.

«Nous nous demandons comment un notaire issu d'une juridiction différente pourra adéquatement expliquer aux individus le contenu de l'acte faisant l'objet de la transaction dans toutes ses ramifications, alors qu'il n'a pas étudié et n'est pas au courant de notre système juridique», a dit le député Bergman.

Il a néanmoins appuyé le projet de loi, y voyant «une démarche fort constructive visant à repositionner la profession notariale auprès de la population du Québec».

Deux autres députés eux aussi notaires ont appuyé le projet de loi, soit Jacques Côté, député de Dubuc, et Claude Pinard, député de Saint-Maurice.

Pour M. Côté, «le notaire québécois officier public et conseiller juridique sera le professionnel tout désigné pour les transactions en matière électronique».

Quant au député Pinard, il a soutenu que la loi «projette la profession de notaire au XXI<sup>e</sup> siècle et va permettre à tous les notaires d'exercer leur profession avec un avenir plus prometteur».

Les notaires québécois exercent leur profession de façon distincte des avocats depuis 1847, alors qu'ils se regroupèrent dans une association professionnelle différente. La loi reconnaissant cette distinction a été votée par le Parlement québécois le 10 août 1850.

Dépôt du projet de loi 164

## Routes: feu vert au privé

Québec suit la voie tracée par l'Ontario et le Nouveau-Brunswick pour la construction, la réfection et la gestion de ses infrastructures routières

MICHEL HÉBERT  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Inspiré par l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, le gouvernement Bouchard devrait conclure en 2001 des partenariats avec le secteur privé pour la construction de nouvelles infrastructures routières.

Le projet de loi 164, qui en sera aujourd'hui à l'étape de l'adoption de principe, annonce en effet de futures ententes avec le secteur privé pour la «construction, la réfection ou l'exploitation d'une infrastructure de transport».

Québec avance donc d'un pas vers la conclusion à moyen terme de partenariats avec de grands consortiums, notamment pour le parachèvement de l'autoroute 25 entre Laval et Anjou (200 millions) et pour la mise en œuvre d'un train léger de-

vant lier le centre-ville de Montréal à la Rive-Sud via l'estacade du pont Champlain (155 millions). Le prolongement de la 30 n'implique présentement qu'Ottawa et Québec la facture de 640 millions pourraient les inciter à inviter le privé.

La vogue de tels partenariats a été lancée par l'Ontario qui s'en est remis au privé pour l'exploitation de l'autoroute 417. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont emboîté le pas. Mais Québec précise d'entrée de jeu que les futures ententes devront «comporter un partage de risques entre le gouvernement et le secteur privé», précise le projet de loi 164 que le ministre Guy Chevrette prévoit faire adopter avant l'ajournement des Fêtes.

Le gouvernement Bouchard semble aussi déterminé à rétablir des postes de péage sur ces nouveaux liens routiers. Le projet de loi 164 autorise en effet la construction de péages et donnera au gouvernement

ou à un partenaire privé le mandat d'en fixer les prix de passage, de choisir l'équipement nécessaire et d'accorder des exemptions pour certains véhicules.

Les futurs péages ne ressembleront pas à ceux qui ont été enlevés au cours des années 1980. Ils fonctionneront comme des guichets automatiques employant des cartes magnétiques prépayées. Les Européens les utilisent depuis des années.

Ceux qui seront tentés de les franchir sans déboursier auront une mauvaise surprise. Les péages seront munis de photo-caméras qui établiront «la preuve de l'obligation de payer un péage», précise le projet de loi.

Faute de paiement, les contrevenants verront leurs permis de conduire révoqués par la SAAQ. Le ministre Chevrette assure toutefois que pour chaque route à péages, un parcours gratuit, mais plus long sera accessible.

Winnipeg

## Dix bébés morts à l'hôpital auraient pu être sauvés

Le chirurgien n'avait pas les compétences nécessaires pour réaliser les interventions

Winnipeg (PC) — Des douze bébés décédés à la suite d'une chirurgie cardiaque effectuée dans un hôpital de Winnipeg, en 1994, au moins dix auraient pu survivre moyennant un traitement approprié, conclut le rapport d'enquête déposé hier par le juge Murray Sinclair.

Le programme chirurgical a continuellement été pratiqué des interventions dont le degré de difficulté excédait les capacités du chirurgien et de son équipe, note le juge Sinclair, en parlant du travail du docteur Jonah Odum au Centre des sciences de la santé en 1994.

Le Dr Odum, un chirurgien cardiologue pour enfants, relativement inexpérimenté à l'époque, a quitté le Manitoba et se trouverait, aux dernières nouvelles, en Californie. Le programme cardiaque avait été suspendu avant l'ouverture de l'enquête, il y a cinq ans.

Plusieurs parents d'enfants décédés poursuivent l'hôpital et les médecins impliqués dans les chirurgies fatales. Les conclusions accablantes de l'enquête du juge Sinclair viennent renforcer leur cause.

Le rapport de 502 pages, que le

juge Sinclair aura mis deux ans à rédiger, constate que seule la mort d'un bébé de huit mois soit évitable, soit «possiblement évitable».

Il précise aussi que deux de ces bébés auraient eu de meilleures chances de survie si on les avait envoyés se faire soigner à l'extérieur de la province.

«L'hôpital n'a pas fourni la qualité de soins qu'il avait le mandat de fournir et que les parents croyaient — et étaient en droit d'attendre — que leurs enfants recevaient en 1994», écrit le magistrat.

Le juge émet un total de 36 recommandations dans son rapport, dont la production aura coûté 2,4 millions.

Il recommande notamment que le Centre des sciences de la santé améliore ses méthodes de recru-

tement de spécialistes et que les tarifs des chirurgiens cardiologues pédiatriques soient revus de façon à ce qu'ils ne soient pas payés moins que ceux qui effectuent des interventions chirurgicales sur des adultes.

Les familles des victimes ont durement critiqué l'hôpital, ainsi que l'enquête. Elles souhaitaient la tenue d'une enquête publique pleine et entière, qui aurait pu désigner des responsables, mais le gouvernement manitobain a rejeté cette idée. L'enquête présidée par le juge Sinclair n'avait pas le mandat de trouver des coupables, et pouvait seulement formuler des recommandations afin de résoudre le problème.

Le rapport a été rendu public le jour même du scrutin fédéral, ce qui a choqué des membres des familles des victimes, qui y ont vu un stratagème délibéré pour que les conclusions accablantes du rapport soient noyées au milieu des nouvelles sur les résultats des élections.

Le docteur  
Jonah Odum  
a, depuis,  
quitté le  
Manitoba  
pour la  
Californie

Fusillade de Lytton

## Aucune accusation n'a encore été portée

PRESSE CANADIENNE

Hull — La Sûreté du Québec ne sait toujours pas si des accusations seront portées dans l'affaire de la fusillade de Lytton, où un sexagénaire a été gravement atteint par des coups de feu tirés par un enfant de huit ans.

Les enquêteurs de la SQ cherchent encore à déterminer si l'arme dont s'est servi le jeune garçon pour tirer à deux reprises sur Jean-Guy Roy, 64 ans, était bien remise dans un endroit sécuritaire et hors de la portée des enfants, comme le prescrit la loi. Ils tentent également d'expliquer comment ce jeune garçon a pu charger, puis pointer son arme sur sa victime.

Jean-Guy Roy a été atteint à l'épaule gauche, juste au-dessus du cœur, au moment où il bûchait du bois sur la terre de son frère.

«L'enquête n'est pas complétée, a dit hier Gilles Mitchell, porte-parole de la SQ. Il faudra attendre encore quelques jours pour compléter notre enquête et remettre l'affaire entre les mains du procureur de la Couronne. Il décidera alors s'il porte des accusations ou non.»

La SQ n'a pas confirmé hier que l'arme du crime, une carabine de calibre .270, appartenait au père du jeune garçon. Le tireur est trop jeune pour faire face à des accusations. En vertu du Code criminel, il faut être âgé d'au moins 12 ans pour être poursuivi en justice. Ce serait donc probablement le propriétaire de l'arme qui aurait à faire face à des accusations dans cette affaire. Quant au jeune garçon, il est maintenant entre les mains de la Direction de la protection de la jeunesse.

«On tentera de déterminer à quel enfant nous avons fait au cours des deux ou trois prochaines semaines, a dit Luc Cadieux, directeur de la DPJ en Outaouais. Notre rôle, c'est de déterminer si l'enfant est dans une situation familiale qui lui permet d'assurer son développement.»

BOUTIQUE  
Enfants Deslongchamps  
Futures mamansVêtements pour enfants 0-18 ans  
Vêtements de maternité à l'étage  
1007, RUE LAURIER O.  
OUTERMONT  
TÉL.: 274-2442

ROLEX

SERVICE

POUR GARDER VOTRE ROLEX EN  
PARFAIT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT,  
NOUS VOUS CONSEILLONS D'EFFECTUER UNE  
RÉVISION COMPLÈTE TOUTS LES CINQ ANS.Bijouterie  
Gambard

Vente et service technique

Vente et service technique  
630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

## ÉDITORIAL

L'échec  
de La Haye

Ils n'étaient pas moins de 182 ministres de divers gouvernements réunis depuis deux semaines à La Haye, aux Pays-Bas, afin de convenir des moyens à mettre en œuvre pour appliquer le protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Mais ils ont échoué. À qui la faute?

Qui est responsable? La réponse à cette question dépend à la fois du pays où l'on habite, de la perception que l'on a de l'urgence du problème du réchauffement de la planète et du rôle que l'on entend faire jouer aux gouvernements. Pour un Canadien ou un Américain, le fossé est large entre les bonnes intentions et la réalité d'une économie continentale ouverte, très libre et fortement consommatrice d'énergie fossile comme le pétrole, le gaz ou le charbon. Nos usines, nos camions, nos voitures, nos systèmes de chauffage et de climatisation... l'Amérique du Nord est la région du monde où la production de gaz à effet de serre est la plus alarmante compte tenu des moyens disponibles pour remédier à la situation. Alors que le Canada s'était engagé, à Kyoto, à réduire ses émissions de 6 % sous le niveau déjà élevé de 1990, et ce, avant 2012, au contraire, elles ont continué de croître. En comparaison, plusieurs pays européens peu énergivores, comme le Danemark et les Pays-Bas, pourraient se permettre de hausser leur production de GES tout en respectant leurs engagements internationaux.

Devant cette réalité, nos gouvernements, fédéral et provinciaux, auraient dû s'attaquer de front au problème, par exemple en appliquant un régime fiscal qui favorise les économies d'énergie et l'usage de combustibles propres ou encore en pénalisant les entreprises de production les plus polluantes. Mais non: au lieu de cela, le Canada se range derrière les États-Unis et tente de faire adopter par le reste de la planète des mesures taillées sur mesure pour éviter d'avoir à lever le petit doigt. Par exemple, cette idée voulant que le développement de l'agriculture et le reboisement des forêts (quel reboisement?) devraient être reconnus comme deux des moyens les plus efficaces de réduction des gaz à effet de serre. Par exemple encore, au lieu de réduire la production intérieure de GES, les États-Unis, le Canada et quelques pays alliés revendiquent de pouvoir échanger des droits de polluer avec d'autres régions du monde, ce qui leur permettrait de retarder d'autant le moment de moderniser leurs installations et de mettre en place des moyens coercitifs susceptibles de nuire à leur économie ou de leur attirer la foudre des consommateurs.

C'est là la vision marchande de la lutte contre la pollution. Une vision qu'il ne faut sans doute pas rejeter en bloc et qui a déjà montré son efficacité à l'intérieur même des frontières de l'Union européenne. Mais soyons réalistes: on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs! Si nous voulons être pris au sérieux par le reste du monde, il faudra bien que nous acceptions, un jour ou l'autre, de changer certaines parmi nos habitudes de vie les plus absurdes.

Selon les rapports de presse qui ont suivi la conférence, l'échec de La Haye serait en partie dû à l'intransigeance des pays européens dont les ministres verts, ceux de l'Allemagne et de la France notamment, ont tardé à négocier avec les États-Unis. Avec l'arrivée probable de George W. Bush à la présidence américaine, il faudra attendre longtemps avant que ne reprennent ces négociations pourtant cruciales. Ce constat circonstanciel étant admis, il ne doit pas nous faire oublier que les premiers responsables du réchauffement de la planète, ce ne sont pas les Européens, les Africains ou les Chinois, mais nous, les Nord-Américains.

jrsansfacon@ledevoir.ca

## Manque de temps

Rien ne va plus. À peine la secrétaire d'État de la Floride, Katherine Harris, avait authentifié les résultats constatés dans les 67 comtés de cet État que les avocats d'Al Gore se dépêchaient d'envahir trois tribunaux afin d'y déposer un certain nombre de requêtes. Le but de cette offensive juridique demeure ce qu'il était au lendemain du scrutin du 7 novembre dernier: user de tous les canaux judiciaires disponibles jusqu'à ce que le décompte manuel des bulletins déposés dans les urnes de trois comtés soit achevé et reconnu par les autorités.

À force de se battre dans les cours de justice, les deux camps vont se retrouver dans quelques jours devant la Cour suprême des États-Unis. D'ici là, ils risquent fort de se retrouver devant une cour tout aussi suprême, celle de la Floride, et une cour fédérale d'appel. Il est également plausible que les avocats de Bush et de Gore se rencontrent dans l'enceinte d'une cour d'appel régionale, sans oublier évidemment les trois tribunaux mentionnés plus haut. Bref, le mécanisme est enrayé au point d'avoir érodé durablement tout ce qui a trait, tout ce qui touche au processus de transition entre l'administration Clinton et celle appelée à lui succéder.

Prompt à s'emparer des clés de la Maison-Blanche, Bush s'est empressé de dévoiler dimanche soir l'identité des personnes chargées de piloter les dossiers inhérents à toute transition. Dans les heures qui ont suivi, l'administration des services généraux a signifié à Bush et à son équipe qu'il lui était impossible de débloquent les budgets afférents, de communiquer les livres, d'ouvrir les portes, voire de fournir un local à l'équipe menée par Dick Cheney, le colistier de Bush, tant et aussi longtemps que Gore n'aura pas abandonné. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, Bush et les siens ont été réduits à l'impuissance.

Dans le meilleur des cas, la saga juridico-électorale pourrait se terminer dans le courant de la semaine prochaine. Si cette hypothèse devient réalité, pas moins de cinq semaines auront été soustraites à tout le travail nécessaire à l'opération dite de transition. Pour bien des vétérans du Congrès et de la Maison-Blanche, ce temps qui passe, ce temps perdu, a atteint des proportions qui vont se faire sentir encore longtemps après le 20 janvier, jour du changement officiel de la garde.

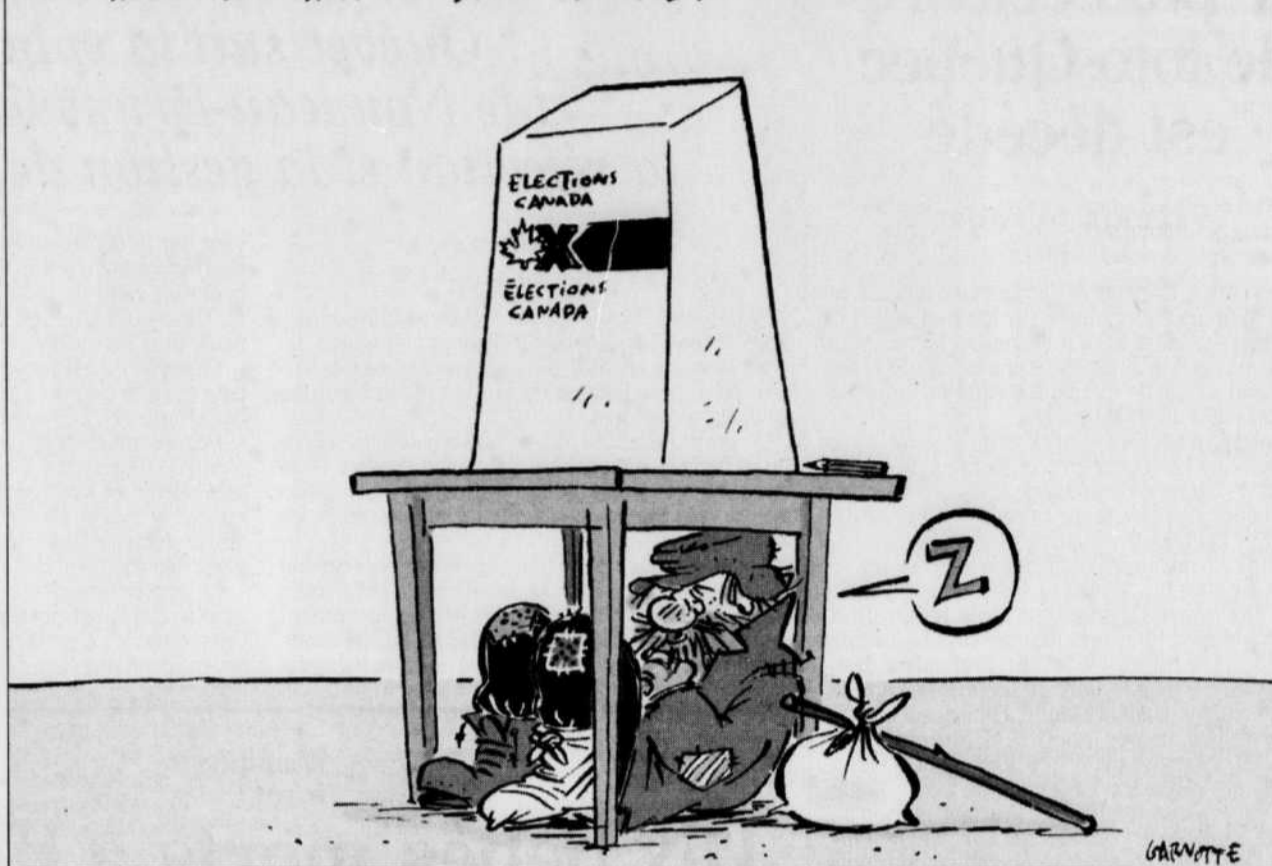
Il est désormais évident que le prochain président des États-Unis devra composer avec un handicap d'autant plus imposant qu'il aura manqué de beaucoup de préparation.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSSAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## SANS-ABRI PROFITANT DU DROIT DE VOTE...



## LETTRES

Applaudissons les  
visionnaires de la fusion

Il faut applaudir et non châtier le courage politique de la ministre Louise Harel, du premier ministre Lucien Bouchard, du maire de Hull, Yves Ducharme, et de tous les autres visionnaires et agents de changement qui militent positivement en faveur du dossier des fusions municipales.

Il faut applaudir toutes ces femmes et tous ces hommes qui, au fil des ans, ont favorisé un quelconque changement. Je crois sincèrement que c'est pour le mieux de nos collectivités. Malheureusement, parmi eux, plusieurs ont été châtiés, rétrogradés, tabletés, mis à la porte, ridiculisés, allant même jusqu'à compromettre leur carrière professionnelle et même politique.

Il faut applaudir, entre autres, les villes d'Aylmer, de Buckingham, de Gatineau, de Hull et de Masson-Angers qui, aujourd'hui, sont toutes, sans exception, le fruit de fusions, de regroupements, de réorganisations ou d'annexions municipales. Aujourd'hui, la grande majorité des citoyens de ces municipalités de la région de l'Outaouais s'en portent très bien.

Il faut applaudir tous les citoyens élus qui militent en faveur de cette fusion en une seule des cinq villes de la CUO. Si la volonté de tous et chacun est d'en faire une grande ville abordable, belle et dynamique, nous y parviendrons certainement.

Il faut applaudir le courage et l'honnêteté du discours des visionnaires en gardant le cap pour le meilleur intérêt de notre collectivité. Il faut encourager nos visionnaires à ne pas se laisser atteindre par les propos négatifs, les intimidations, les chasses aux sorcières, aux mesures et discours démagogiques.

Je ne peux pas applaudir aux mesures et aux discours démagogiques utilisés par plusieurs élus comme moyens d'opposition au projet de loi 170 sur les fusions municipales. Le démagogue est le pire ennemi de la démocratie.

Larry Simpson  
Hull, 22 novembre 2000

Le samedi de la matraque,  
prise deux

Le ministre Serge Ménard prépare le Sommet des Amériques comme si c'était une guerre. Une clôture de 3,8 kilomètres encerclera le centre-ville de Québec et des milliers de policiers (de la GRC, de la Sûreté du Québec, de la Police de Québec et de Sainte-Foy et, qui sait, peut-être de l'armée canadienne) seront présents pour contrer toute manifestation durant la fin de semaine du 20 au 22 avril 2001. La prison de Québec et les hôpitaux de la région seront aussi vidés pour l'occasion.

Ce climat de paranoïa que prépare le ministre Ménard ne peut que nous rappeler celui qui sévissait au Québec dans les années 60 et 70. La chasse aux indépendantistes de cette période a cependant été remplacée par la chasse aux antimondialisation et aux méchants anarchistes.

Durant les années 60 et 70, nous avons assisté à la répression policière et politique contre tout ce qui s'opposait à l'ordre établi. Du samedi de la matraque (le 10 octobre 1964, à Québec), lors de la visite de la reine d'Angleterre, à l'adoption du règlement antimanifestation de la Ville de Montréal (règlement 3926), adopté le 12 novembre 1969, le droit de manifester fut durement restreint.

À cette même date, la Ville de Montréal décrétait alors que «la tenue de toute assemblée, tout défilé ou attroupement est interdite partout dans le domaine public de la ville de Montréal, en tout temps, pour une période de 30 jours se terminant le treizième jour de décembre 1969». La Ville fit de même le 27 octobre 1971 pour interdire toute manifestation d'appui aux grévistes du journal *La Presse*. La Ville de Québec semble s'être inspirée de Jean Drapeau, maire de Montréal, et de M. Michel Côté, avocat en chef de la Ville de Montréal, pour régir les manifestations dans sa ville.

Pour ce qui est du samedi de la matraque, j'invite le ministre Ménard à relire ses propres écrits. À l'époque, M. Ménard était directeur du journal étudiant de l'Université de Montréal, *Quartier latin*.

Dans l'éditorial du 20 octobre 1964, il écrivait que «tontons-matraques n'étaient pas là pour protéger la reine. On s'est prévalu du climat psychologique qu'avait créé la peur d'un attentat pour multiplier les forces policières. La tribune était trop belle pour les indépendantistes. Jamais il n'y avait eu autant de journalistes, tant de photographes, tant de caméras de télévision pour retransmettre à travers le monde une manifestation indépendantiste. Cette manifestation ne devait pas avoir lieu. À cinq contre un, la police vint rapidement à bout de ceux qui n'exprimaient pas l'opinion des hommes au pouvoir».

Dans un autre éditorial, le 29 octobre 1964, il prédit: «Le prochain groupe qui montera à Québec pour aller présenter ses revendications au gouvernement aura à faire face à des policiers bien armés et à leur char blindé.»

Trente-six ans plus tard, on ne peut malheureusement que donner raison à M. Ménard.

André Querry  
Montréal, 18 novembre 2000

## LIBRE OPINION

Les femmes en recherche  
dans le milieu universitaire

CHARLÈNE BÉLANGER  
Chercheuse-étudiante au doctorat en biochimie

SÉVERINE DESCOMBES  
Chercheuse-étudiante au doctorat en sciences neurologiques

NANCY GÉLINAS  
Chercheuse-étudiante au doctorat en pathologie et biologie cellulaire

KARINE LÉVESQUE  
Chercheuse-étudiante au doctorat en microbiologie-immunologie

MARIE-MICHÈLE MANTHA  
Chercheuse-étudiante à la maîtrise en sciences biomédicales

Association des étudiants aux grades supérieurs de la faculté de médecine (AEGSFM) et Association des étudiants aux grades supérieurs du département de biochimie (AEGSDB), Université de Montréal

À Jean Rochon, ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, et à François Legault, ministre de l'Éducation et de la Jeunesse...

Nous sommes cinq étudiantes aux cycles supérieurs de la faculté de médecine de l'Université de Montréal qui avons participé activement, par l'entremise de notre association, aux consultations publiques sur la politique scientifique québécoise tenues par le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie durant l'été 2000.

La Marche mondiale des femmes rappelle que de nombreuses femmes subissent encore des discriminations conséquentes à leur identité de femme. Moins médiatisée, la situation des femmes et des jeunes parents dans le monde de la recherche universitaire en santé mérite une attention particulière.

En choisissant une carrière en recherche dans le domaine de la santé, nous entreprenons un long parcours académique qui nous mène, en moyenne, au début de la trentaine.

Durant ces années de formation, nous participons activement à la recherche universitaire, publions nos travaux dans les revues spécialisées et représentons notre université lors de congrès internationaux, contribuant à la renommée mondiale de la recherche québécoise en santé.

Vu l'importance de notre tâche, nous exprimons notre consternation: encore 75 % d'entre nous vivons sous le seuil de la pauvreté et n'avons pas droit aux divers programmes sociaux offerts au Québec.

Ces conditions économiques précaires constituent un premier frein pour les étudiants qui désirent avoir des enfants. Il n'est pas aisé pour eux de fonder une famille durant les études doctorales ou postdoctorales à l'étranger, ni d'atteindre une certaine stabilité d'emploi, puisque cela les mènerait à accueillir leur premier enfant à la fin de la trentaine ou à la quarantaine!

En réalité, la majorité des jeunes femmes considèrent la réussite familiale au même titre que la réussite professionnelle; elles décrochent donc en plus grand nombre du système universitaire, découragées par l'instabilité financière, l'absence d'assurance collecti-

ve et de programme d'aide aux jeunes parents, ainsi que par une vieille mentalité universitaire qui valorise peu la famille.

En plus de soulever la problématique familiale, il nous semble primordial de sensibiliser la communauté scientifique aux conditions qui pourraient être discriminatoires pour les jeunes femmes en recherche. Par exemple, il nous apparaît important de vérifier que les comités (majoritairement composés d'hommes) chargés d'évaluer les dossiers académiques en vue du recrutement dans la communauté universitaire, de la reconnaissance de qualifications ou de l'octroi de subventions, reconnaissent à leur juste valeur la compétence et l'investissement des femmes dans leur profession.

Enfin, nous souhaitons que le gouvernement du Québec réalise l'importance d'améliorer le contexte de la recherche en santé et qu'au-delà de ses réflexions et consultations, il agisse en faveur d'une évaluation, d'un financement et d'une représentation plus équitables des femmes chercheuses dans le milieu académique; de l'accessibilité des jeunes parents à un programme d'aide parentale et d'une stabilisation de la situation socioéconomique des chercheurs-étudiants et des jeunes chercheurs (une reconnaissance du statut de salarié leur permettrait de profiter des protections sociales traditionnelles).

Sans demander de traitement de faveur, nous, chercheuses en devenir, souhaitons par ces revendications améliorer les conditions de travail non seulement des femmes et des jeunes parents en recherche mais également de tous les étudiants qui consacrent leur temps à la recherche en santé au Québec.

## IDÉES

# Le Curateur public se cherche une nouvelle image

À la suite d'une première réunion publique d'information, des proches de personnes protégées en ont pourtant long à dire

OSCAR FORTIN  
Québec

En mai 1998, le Rapport du Vérificateur général sur le Curateur public avait sonné plusieurs alarmes concernant l'ensemble de sa gestion et de ses relations avec les divers intervenants dans les dossiers de tutelle et de curatelle. Dans sa proposition 168 il recommandait au Curateur d'informer davantage les représentants juridiques et les membres du conseil de tutelle de leurs rôles et responsabilités respectives et de ceux du Curateur et de déterminer la forme que doit prendre sa collaboration avec les membres du conseil de tutelle.

Le 21 septembre dernier, deux ans après la remise de ce Rapport, le Curateur public du Québec a organisé à l'Université Laval sa première séance d'information à l'intention des gens de la grande région de Québec. Près de 300 personnes se sont déplacées pour la circonstance.

Les personnes-ressources ont présenté le rôle et la mission du Curateur public ainsi que les divers régimes de protection. Elles ont également mis en avant les grands principes qui guident son action. Toutefois, elles ont omis de parler, dans le cadre de leur présentation initiale, des caractéristiques des régimes publics et des régimes privés de protection. Elles n'ont pas vu la nécessité d'expliquer ce qui les différencie l'un de l'autre, pas plus que d'indiquer en quoi les interventions du Curateur public sont différentes selon qu'il s'agit d'un régime public ou d'un régime privé. Elles n'ont évidemment pas parlé du conseil de tutelle, de son rôle et de ses fonctions et encore moins de la nature des relations que le Curateur public doit entretenir avec ce dernier.

Ce seront des interventions de l'auditoire qui les amèneront à parler timidement de ces questions et encore avec passablement d'imprécision et de confusion. Pourtant, ces points sont de grande importance dans l'esprit de la réforme du code civil. Le législateur n'a-t-il pas voulu rapprocher le pouvoir de ceux et celles qui ont la charge immédiate des personnes protégées et n'a-t-il pas mis à leur disposition les outils juridiques leur permettant d'assumer leurs charges et responsabilités avec le moins possible de tracasseries administratives? La recommandation du Vérificateur général est également très explicite quant aux membres du conseil de tutelle, à leur rôle et à leurs fonctions. Pourtant, dans leur présentation, les personnes-ressources n'en avaient que pour le Curateur public, le seul et vrai grand patron et responsable de tout. C'était à se demander si cette opération d'information n'était pas plutôt une opération de charme.

Les échanges qui ont suivi ont mis en évidence l'insatisfaction et la frustration de la grande majorité des personnes dans leurs relations avec le Curateur public. Ce dernier leur apparaît plutôt insensible à leurs préoccupations et souvent méfiant à leur endroit. Le «capital argent» reçoit une plus grande attention de sa part que le «capital humain» entourant les personnes



Si le Curateur public veut prendre le virage que la réforme du code civil lui impose, il faut qu'il cesse de croire qu'il est le seul à savoir ce qui convient le mieux pour les personnes inaptes.

inaptes. Il y a plus de mesures administratives pour protéger le «capital argent» qu'il n'y en a pour protéger le «capital humain», pourtant beaucoup plus important pour les personnes protégées.

Si le Curateur public veut prendre le virage que la réforme du code civil lui impose et que le Vérificateur général lui indique dans son Rapport de mai 1998, il faut qu'il reconnaisse dans les faits les pouvoirs des conseils de tutelle et les particularités des régimes privés de protection. Il importe qu'il adapte son information à cet effet et qu'il cesse de croire qu'il est le seul à savoir ce qui convient le mieux aux personnes inaptes. C'est parfois aberrant de voir des bureaucrates, n'ayant jamais rencontré les personnes protégées, prétendre être les meilleurs défenseurs des intérêts de ces dernières et qui plus est se permettre de faire des remontrances aux personnes qui s'en occupent quotidiennement.

Il est de plus du devoir du Curateur public de bien faire connaître les dispositions de la loi qui soustrait les personnes qui gèrent 25 000 \$ et moins de l'obligation de demander des permissions et de rendre des comptes de gestion annuelle. L'application de cette disposition peut représenter une économie importante pour les personnes protégées et de nombreuses tracasseries en moins pour celles qui s'en occupent. Le Vérificateur général, dans son Rapport de mai 1998 (rec. 190), a également insisté sur ce point. Plusieurs intervenants semblaient ignorer complètement cette disposition de la loi et personne n'a cru bon de la rappeler aux gens qui se retrouvaient dans cette catégorie. Ce serait là une bonne manière de libérer le personnel, peu nombreux, dont dispose le Curateur public, pour le faire travailler sur des modes de soutien

mieux adaptés aux besoins des gens et sur des problèmes de plus grandes envergures.

Enfin, il importe que le style des communications orales et écrites du personnel s'humanise. Ce dernier doit savoir que les membres des conseils de tutelle, les tuteurs aux biens tout comme celui à la personne sont le vrai capital sur lequel les personnes placées sous leur protection peuvent compter. Ça devrait paraître dans la manière de s'adresser à ces personnes, peu importe les sujets abordés. S'il y a des présomptions d'irrégularité la loi prévoit des mécanismes qui permettent à tout intéressé y compris le Curateur public d'intervenir à ses frais auprès du Tribunal. Autrement, qu'il laisse donc les intervenants des régimes privés agir avec les mécanismes que la loi met à leur disposition. Qu'il ait autant de confiance et de respect pour les proches des personnes protégées que le législateur en a eu en votant sa loi!

L'initiative du Curateur public aura mis en évidence le très grand besoin de communication entre les personnes impliquées à un titre ou à un autre dans les régimes de protection. Cette communication ne peut se faire à sens unique. Les interventions des personnes présentes à cette rencontre ont mis en évidence la nécessité pour le Curateur public de s'ouvrir davantage à la réalité des personnes qui assument gratuitement le quotidien de la protection. Il ne faudrait pas qu'il les confonde, comme il peut souvent en donner l'impression par ses attitudes, avec les personnes placées sous tutelle. Il doit se convertir en un collaborateur de ce «capital humain» essentiel à toutes ces personnes incapables et dépendantes. Ce sera alors placer la personne au cœur de ses préoccupations.

Réplique à Marie-Claude Prémont

## L'art d'enfoncer les portes ouvertes

JEAN-CLAUDE MARSAN

Architecte et urbaniste, professeur titulaire à l'école d'architecture de l'Université de Montréal

Dans un article paru dans *Le Devoir* du 23 novembre 2000 et intitulé «L'opposition farouche au projet Harel ou l'art d'éviter la question difficile», Mme Marie-Claude Prémont, professeure à la faculté de droit de l'Université McGill, répond avec verve à mon article «Le triomphe d'un rêve dépassé» paru le 21 novembre dans le même quotidien. Elle considère que j'ai erré en prétendant que les universitaires du Québec étaient unanimes à critiquer l'approche de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole concernant le projet d'«une île, une ville». Car elle-même en pense le plus grand bien. Tant mieux si des voix discordantes peuvent contribuer à la réflexion sur le sujet, le débat n'en sera que plus ouvert et plus riche.

L'argument principal de Mme Prémont est que les universitaires qui s'opposent à ces fusions forcées occultent une question fondamentale, à savoir les privilèges fiscaux que détiennent les municipalités les mieux nanties de l'île de Montréal. Je ne peux être plus d'accord avec elle puisque j'ai écrit, en introduction de mon article, qu'une des perspectives réjouissantes de ce projet de fusion était précisément «celle de voir la fin des privilèges de certaines municipalités qui ont profité grassement de la présence de la ville centre pour maintenir artificiellement leur niveau de vie».

Deux questions se posent cependant à ce sujet. En premier lieu, est-ce que les fusions forcées constituent le seul moyen d'assurer l'équité entre les contribuables? À moins que la moitié de la planète ne se trompe, il ne semblerait pas... ce que Mme Prémont reconnaît elle-même en écrivant qu'«il est possible que les fusions ne soient pas toujours le seul mécanisme offert pour corriger certaines des situations d'iniquité fiscale».

En second lieu, pourquoi les quelque 70 municipalités en dehors de l'île de Montréal, lesquelles font partie intégrante de cet espace socio-économique qui constitue l'essence même de la métropole, devraient-elles être exemptées de ce partage fiscal? Il est vrai que sur la Rive Sud, à Laval et dans la couronne Nord, les privilèges rattachés au lieu de résidence peuvent sembler moins évidents que sur l'île montréalaise. Mais il demeure que la plupart des municipalités concernées n'auraient pas leur raison d'être sans la présence de la ville centre de Montréal, laquelle assure le renom de la région, le dynamisme économique de l'ensemble et les déboursés associés à ce statut. Et c'est principalement dans ces territoires périphériques que se posent désormais les problèmes de planification, de justice sociale et de contrôle de l'étalement urbain, beaucoup plus que dans l'île montréalaise déjà soumise depuis 1969 aux normes et partages imposés par la Communauté urbaine. Sans doute le gouvernement a-t-il prévu le mécanisme de la Communauté métropolitaine pour aborder ces questions. Mais, avant même le début de ses opérations, cette structure étiatique sans pouvoir réel semble vouée à l'inertie.

Même si le gouvernement fusionnait toutes les municipalités de l'île montréalaise, même s'il arrivait à assurer un partage fiscal acceptable entre les quelque cent municipalités qui composent la région métropolitaine, est-ce une raison pour maintenir des privilèges que détiennent certaines classes d'employés municipaux, dont les cols bleus de la ville de Montréal, lesquels jouissent d'un plancher d'emploi indéfendable et gagnent un revenu de 30 % plus élevé que les détenteurs d'emplois comparables? Mme Prémont, qui s'en prend avec raison aux privilèges fiscaux détenus par certaines municipalités de l'île de Montréal, ne semble pourtant guère sensible aux privilèges accaparés par certaines classes de travailleurs municipaux. Y aurait-il de bons et de mauvais privilèges, une bonne et une mauvaise justice sociale? Le gouvernement du Parti québécois est-il en droit de pourfendre les privilèges fiscaux de certaines municipalités mais de protéger ceux des syndicats parce que ces derniers assurent sa base militante? Où nous mènera cette approche digne des anciennes démocraties populaires des pays de l'Est européen?

En résumé, Mme Prémont ne répond en rien à la question essentielle que posait mon article, à savoir quels sont les objectifs poursuivis par le gouvernement par ces fusions forcées au niveau de l'île de Montréal. Des économies d'échelle? Un partage fiscal? Des moyens de mieux planifier le territoire? Une façon de mieux positionner Montréal sur l'échiquier mondial? Car la solution retenue ne répond vraiment à aucun de ces objectifs. Ou sommes-nous placés, comme le pensent certains observateurs, devant un besoin maniaque de contrôle et de normes mis en avant par des technocrates d'une fonction publique qui ne s'est pas renouvelée depuis trente ans? Non seulement ces derniers ne sont plus à la page, mais ils n'ont rien retenu des échecs répétés d'approches désincarnées de l'histoire et de la réalité, à l'instar de celle du Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ) dans les années 1970, laquelle a fini par confiner la Gaspésie dans un état d'indigence propre au Tiers Monde. Le débat reste donc ouvert!

## IDÉES EN MARCHÉ

## Éthique et santé: un couple malmené

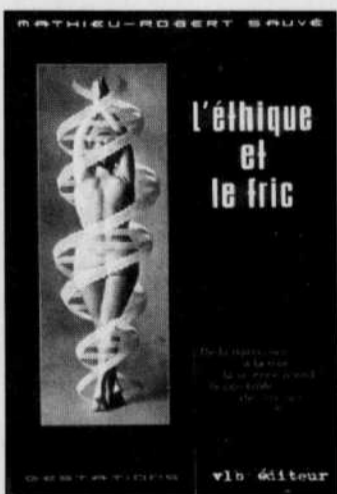
Paule des Rivières

L'éthique et la médecine forment depuis plusieurs années un couple de plus en plus indissociable. Les recherches sur le sujet sont nombreuses et portent sur une variété d'aspects, allant de l'euthanasie aux coûts de certains médicaments en passant les pratiques médicales et les choix des directions d'établissement. Toujours, il s'agit de considérer la dimension morale des choix qui sont faits, par l'ensemble des personnels de ce secteur.

Guy Durand, Andrée Duplantie, Yvon Laroche et Danielle Laudy viennent de publier, aux Presses de l'Université de Montréal, *Histoire de l'éthique médicale et infirmière*. L'ouvrage présente l'évolution de la pensée morale dans le domaine de la santé, de la vie, de la mort, de la maladie et de la souffrance, en Occident. Il s'arrête au seuil de l'émergence de la bioéthique, dans les années 60. L'ouvrage fait le tour d'un nombre important d'enjeux qui ébranlèrent à jamais le milieu médical, tels que l'avortement et la contraception. Mais il suit également la place de la médecine et de l'ensemble des professions qui s'y rattachent dans la société. Le secteur de la santé baigne à certaines époques dans des croyances religieuses dont il s'extirpe, grâce à de spectaculaires avancées scientifiques, mais non sans prix. Les auteurs s'attardent particulièrement à la situation au Québec, qui a elle aussi connu une évolution considérable.

*L'éthique et le fric*, tel est le titre de l'essai de Mathieu-Robert Sauvé, publié chez VLB éditeur, dans la collection *Gestations*. M. Sauvé est reporter dans le réseau universitaire scientifique. Son ouvrage traite des valeurs devant les nouveaux pouvoirs dont dispose aujourd'hui la science. M. Sauvé parle de génétique, de suicide assisté, d'euthanasie et de l'expérimentation sur des sujets humains. Les 200 entretiens qu'il a menés avec diverses personnalités le conduisent à conclure que «Montréal est en voie de devenir la capitale mondiale de la recherche sur des sujets humains».

Margaret Somerville, directrice du Centre pour la médecine, l'éthique et le droit à l'Université McGill vient de publier *The Ethical Canary*, sur le sujet. Sans négliger les grands enjeux, l'auteur rappelle que le



traitement qu'une société réserve à ses malades, au quotidien, constitue un excellent miroir de ses valeurs. Elle croit notamment qu'il est inacceptable de laisser souffrir des malades à qui on refuse d'administrer des médicaments pour apaiser leur douleur. Aux éditions Penguin Books.

### À signaler

■ *Philosophies de notre temps*, paru récemment aux Éditions Sciences humaines, a pour objectif de «présenter les grands thèmes qui hantent la pensée contemporaine». L'éthique est au programme de cet ouvrage collectif dirigé par Jean-François Dortier.

■ Vingt ans après sa mort, Sartre reste incontournable. C'est la raison pour laquelle Yvan Salzman consacre un ouvrage récent à *Sartre et l'authenticité Vers une éthique de la bienveillance réciproque*, paru dans la collection *Le champ éthique* des éditions Labor et Fides.

■ Le deuxième numéro de la revue canadienne de recherche sur les politiques sera disponible jeudi. Ce numéro, le second de cette publication gouvernementale canadienne conçue dans le but de regrouper des chercheurs de toutes les disciplines, est consacré aux jeunes. On y trouve des articles de Mireille

Jetté, Douglas J. Willms, Ercilia Palacio-Quintin ainsi que de Richard Tremblay, de l'Université de Montréal, qui commente l'origine de la violence chez les jeunes. Cette revue s'intitule *Isuma*, qui signifie idée ou pensée en Inuktitut, mot incluant une notion de responsabilité envers la communauté.

■ Sur le même sujet, *Adolescents dans la violence*, de Pierre Kammerer, paru chez Gallimard, dans la collection *Sur le champ*, que dirige Catherine Dolto. L'auteur examine ici l'environnement relationnel dans lequel se trouvent les adolescents «placés». Il se penche sur les soins qui leur sont prodigués en les confrontant aux concepts des grands psychologues d'enfants. L'auteur est lui-même consultant auprès de professionnels travaillant avec des jeunes confrontés à de sérieuses difficultés.

■ La revue *Espaces de paroles* (Volume VI, numéro 3, Automne 2000) offre un dossier sur la santé, visant à mettre à jour les intérêts qui se cachent derrière les transformations en cours. Jean-Philippe Pleau, éditeur de la revue, et étudiant au deuxième cycle en sociologie à l'Université Laval, offre un éditorial dans lequel il prédit que nos hôpitaux risquent de ressembler, demain, à une bonne vieille succursale de Distribution aux consommateurs.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (carteuriste); Diane Precourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (communication); Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbutt, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Michel-Ruelland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Michelle Turgeon; Martine Berubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Jeanne Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Margarine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Nathalie Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE 1

Marchand dans Québec-Est et le candidat Patrie Dallaire dans Portneuf, qui comprend la municipalité de Saint-Augustin-Desmaures, touchée par les fusions, ont mordu la poussière. Dans chaque cas, les avances significatives obtenues par le Bloc québécois en 1997 — 3698 voix dans Louis-Hébert, 4706 dans Québec-Est et 5941 dans Portneuf — se sont évanouies.

L'unique député progressiste-conservateur au Québec, André Bachand, dans Richmond-Arthabaska, se débattait comme un diable dans l'eau bénite pour conserver son siège au moment de mettre sous presse. Dans tout le Québec, le parti de Joe Clark a recueilli moins de 6 % des voix.

L'Alliance canadienne a fait moins bien que ce que montraient les sondages, avec quelque 6 % des suffrages au Québec. Comme le prévoyaient les experts, le parti de Stockwell Day n'a pas fait élire de député québécois.

Dans Saint-Maurice, le premier ministre Jean Chrétien a remporté la victoire, pour la onzième fois, avec plus de facilité qu'en 1997. Tous les ministres libéraux, pour la plupart dans des circonscriptions sûres, ont été réélus. Talonné par le candidat bloquiste François Langlois, Gilbert Normand, dans Bellechasse-Etchemin-Montmagny-L'Islet, a conservé son siège. L'ex-député libéral à Québec, Georges Farrah, a été élu dans Bonaventure-Gaspé-Iles-de-la-Madeleine-Pabok.

Dans Beauharnois-Salaberry, le candidat-vedette Daniel Turp, qui avait pourtant obtenu une majorité de plus de 3000 voix en 1997, a dû s'incliner devant un ex-député libéral à Québec et un candidat issu du comté, Serge Marcell. En revanche, le député bloquiste de Sherbrooke, Serge Cardin, a remporté une victoire importante contre le cousin de Jean Charest, Jean-François Rouleau, malgré le passage de ténors libéraux venus appuyer le candidat dans la circonscription. Dans Joliette, le vice-président du Bloc, Pierre Paquette, a été élu avec facilité.

Les chicanes intestines au sein du Bloc québécois lui ont coûté un comté. Le parachutage du candidat Noël Tremblay dans Chicoutimi-Le Fjord au détriment du jeune militant Sylvain Gaudreault n'a pas aidé la cause des bloquistes. Le transfuge conservateur passé aux libéraux André Harvey a damé le pion au candidat bloquiste à l'issue d'une lutte qui a été moins chaude que prévu.

Dans Frontenac-Mégantic, le député bloquiste Jean-Guy Chrétien, qui comptait une majorité de moins de 500 voix en 1997, a perdu aux mains du candidat libéral Gérard Binet. Le souhait de Jean-Guy Chrétien d'un gouvernement libéral minoritaire afin «de faire chanter le Canada» ne s'est d'ailleurs pas matérialisé.

## Rectificatifs

Dans l'article intitulé «Jeunesses d'aujourd'hui» de notre édition de samedi, l'Ensemble contemporain de Montréal a malencontreusement été rebaptisé l'Ensemble contemporain de musique. Nos excuses.

♦ ♦ ♦

Dans notre édition d'hier, l'article intitulé «Les plus grands groupes mafieux sont bien implantés à Montréal» contenait une grossière erreur. Le rapport sur le crime organisé dont il est question n'a pas été rédigé par le Service canadien de renseignement sur la sécurité (SCRS) mais plutôt par le Service canadien de renseignements criminels (SCRC). Ces deux organismes sont distincts. Le commissaire Murray est présenté à tort comme le président du SCRS. Il est plutôt président du SCRC. Toutes nos excuses.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



Le premier ministre Jean Chrétien au moment où il allait voter, ce matin à Shawinigan.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

d'emplois auraient terni la réputation du gouvernement Chrétien.

Toutefois, le pourcentage d'appuis obtenu par le Bloc était supérieur à celui de 1997 (38 %), s'élevant à 40 %. Mais les libéraux ont fait encore mieux. Non seulement ils ont amélioré leur score de 1997 (37 %), mais avec 44 % du vote populaire dans la province, ils sont devenus le choix le plus populaire des Québécois. C'est le vote conservateur, gonflé en 1997 par l'effet Charest, qui s'est divisé entre les deux. Le parti de Joe Clark n'a obtenu que 5,5 % des voix.

Le premier ministre n'a pas manqué de noter que c'était la première fois que son parti obtenait la pluralité des voix au Québec. Interrompant le discours de Gilles Duceppe, M. Chrétien a lancé à ses militants: «Nous devons maintenant tourner la page, que l'on soit de l'Est ou de l'Ouest, de l'Ontario ou du Québec. [...] Nous sommes tous membres de la grande famille canadienne.»

L'Alliance canadienne, qui espérait à tout le moins ébranler la majorité libérale en grugeant ses appuis ontariens, a elle aussi perdu son pari.

Les libéraux étaient en avance dans 170 circonscriptions, contre 68 pour le parti de Stockwell Day, dont à peine deux en Ontario. Le Nouveau Parti démocratique d'Alexa McDonough et le Parti progressiste-conservateur de Joe Clark se débattaient encore pour gagner 12 sièges et ainsi retenir leur statut de parti officiel à la Chambre des communes. Le PC était en avance dans 12 circonscriptions, et le NDP, dans 13.

Les chefs des cinq principaux partis étaient réélus dans leurs circonscriptions respectives. C'était la onzième fois que M. Chrétien était élu dans Saint-Maurice.

Au Québec, certaines batailles étaient surveillées de près. Le seul député conservateur, André Bachand, menait une chaude lutte au bloquiste André Bellavance au moment de mettre sous presse. Le bloquiste Daniel Turp a perdu son siège au profit du candidat-vedette libéral Serge Marcell, ancien ministre dans le gouvernement libéral provincial de Daniel Johnson et identifié à l'aile nationaliste du PLQ. L'autre candidat-vedette libéral, Georges Farrah, a aussi été réélu dans les Îles-de-la-Madeleine. Quant aux trois ex-conservateurs passés sous la bannière libérale, André Harvey, David Price et Diane St-Jacques, ils ont tous été réélus.

Pour le Bloc québécois, qui avait mené une campagne désastreuse en 1997, il était important de ne pas passer sous la barre des 44 sièges (son score lors des précédentes élections). Le chef Gilles Duceppe s'était préparé minutieusement pour ces élections et il

était visiblement prêt. Il avait même mené un blitz de 36 heures en fin de campagne pour inviter les troupes à ne rien tenir pour acquis en fin de parcours.

«On n'a pas le nombre de députés espéré mais on a la majorité des sièges au Québec et cela est d'une certaine importance», a déclaré M. Duceppe.

M. Chrétien, quant à lui, caressait l'espoir d'obtenir une majorité des sièges au Québec (au moins 38, donc). Depuis le rapatriement de la Constitution en 1982, le Parti libéral (qui avait alors 74 des 75 sièges du Québec) n'a jamais réussi à faire réélire une majorité de députés dans la province.

Le premier ministre avait déclenché des élections hâtives, prétextant qu'il fallait mener un débat de «valeurs» avec l'arrivée de l'Alliance canadienne. Il avait ainsi pris au dépourvu son principal rival à l'extérieur du Québec. À la dissolution du Parlement, le Parti libéral détenait 161 sièges, l'Alliance canadienne en avait 58, le Bloc québécois 44, le Parti conservateur 15 et le NDP 19. Il y avait aussi deux indépendants.

Au Canada, le taux de participation s'établissait hier soir à 63 %, en baisse de 4 % sur les élections de 1997.

## L'Atlantique se tourne vers le PLC

Les libéraux ont aussi renoué avec l'Atlantique, où ils ont fait élire la majorité des députés (19 sur 32), soit un gain net de sept sièges. Le leader du Parti progressiste-conservateur, Joe Clark, n'aura pas réussi à accroître ses appuis: dans les Maritimes, il a perdu quatre députés, remportant seulement neuf circonscriptions. À la dissolution du Parlement, le 22 octobre dernier, le parti détenait 13 sièges dans l'Atlantique.

«Ce soir, notre pays est profondément divisé, polarisé par la confrontation de partis aux intérêts régionaux, mais la partisanerie ne doit jamais primer sur l'intérêt de nos concitoyens», a commenté M. Clark.

Les électeurs de Beauséjour-Petitcodiac n'auront pas pardonné à la transfuge Angela Vautour d'avoir quitté le NDP pour se joindre aux conservateurs. Elle a été défaite par le libéral Dominic LeBlanc, fils de l'ex-gouverneur général Roméo LeBlanc, qui en était à sa deuxième tentative. Il semblerait que l'Alliance canadienne ait joué un rôle dans Tobique-Mactaquac, où le conservateur sortant, Gilles Bernier, a perdu au profit du candidat libéral après la division du vote de droite.

Le parti d'Alexa McDonough a perdu trois de ses six sièges de Nouvelle-Écosse, tous passés aux libéraux.

«Nous allons continuer d'être la force de la vraie représentation qui va se battre pour vous», a tout de même déclaré Mme McDonough à la lecture des résultats de l'Atlantique.

## CHRÉTIEN

que tout le monde va oublier ce qui s'est passé dans la lutte pour gagner l'élection. Parfois, on se laisse aller à des mots ou à des pensées que l'on regrette peut-être avec le temps. Mais il faut tourner la page; il faut se donner la main. Que nous soyons de l'Est, que nous soyons du Québec, que nous soyons de l'Ontario, que nous soyons de l'Ouest canadien ou que nous soyons du Nord, nous sommes tous les membres d'une très belle famille, la famille canadienne», a rappelé M. Chrétien qui a remporté sa douzième victoire comme député, la onzième comme représentant de la circonscription de Saint-Maurice.

Lorsque vers 22 heures 22, Radio-Canada a annoncé que le Parti libéral du Canada se dirigeait vers une troisième victoire majoritaire, les sourires se sont affichés sur le visage des quelques centaines de partisans rassemblés au Centre des congrès de Shawinigan. Les applaudissements et les bravos ont éclaté. L'heure était à la fête et l'orchestre s'est mis de la partie.

La soirée électorale au cœur de la circonscription de Jean Chrétien avait démarré lentement mais avec assurance. Aucun doute ne planait chez les partisans libéraux rassemblés pour accueillir leur premier ministre: Jean Chrétien se ferait élire pour un troisième mandat consécutif à la tête d'un gouvernement majoritaire.

Les premiers résultats provenant des Maritimes puis du Québec, qui démontraient des gains pour les libéraux, ont d'ailleurs été chaleureusement ac-

cueillis. Dès 20 heures 30, ils étaient quelques dizaines de partisans disciplinés à attendre patiemment l'arrivée de M. Chrétien prévue pour minuit.

La confiance était au rendez-vous. François Chrétien, le cousin du premier ministre, s'est déplacé de Saint-Etienne-des-Grès pour participer au rassemblement. «C'est probablement la dernière fois que M. Chrétien se fait élire comme premier ministre. Ça va être un discours important», croit M. Chrétien.

Fier que toute la famille soit libérale, François Chrétien estime que la campagne s'est bien déroulée malgré les derniers milles marqués par les insultes entre chefs. «Il est resté debout même s'il était attaqué de partout. Lui au moins n'a pas fait d'attaques personnelles», a-t-il affirmé.

Paul Bournival, qui a suivi l'actualité au jour le jour, abonde dans ce sens. Il prédit avec assurance une victoire au Parti libéral qui a «un bon bilan». «Je suis libéral jusqu'au bout des orties. Mais on n'est pas libéral pour être libéral. On l'est parce qu'on est contre la séparation du Québec», ajoute-t-il avant de s'enflammer contre les séparatistes.

Jean Chrétien a suivi la sortie des résultats à son chalet du Lac-des-Piles avec ses proches collaborateurs et sa famille. Il était entouré de son épouse Aline, de sa fille France et de son mari André Desmarais et de leurs trois enfants. En début de soirée, il a dit avoir «toujours» des papillons. «C'est jamais sûr quand c'est pas tout entré», s'est-il limité à affirmer.

M. Day a déclaré qu'il resterait le chef de l'opposition officielle. Il a dit lire dans les résultats des élections que l'Alliance est «l'option fédérale qui peut déloger le gouvernement libéral». «Vous nous avez dit: pas encore», a lancé M. Day à ses militants réunis dans sa circonscription d'Okanagan-Coquihalla, où il a été réélu. «Nous avons entendu ce message.»

Dans l'Ouest, l'Alliance était en avance dans 65 circonscriptions, le NDP dans huit, et le Parti libéral dans treize. Le chef conservateur Joe Clark a été élu dans Calgary-Centre et son parti était en avance dans au moins une autre circonscription, située au Manitoba.

Au moment de mettre sous presse, la ministre de la Justice Anne McLellan tirait encore de l'arrière par quelques voix dans sa circonscription de l'Alberta tandis que le seul autre député sortant libéral de la province, le ministre David Kilgour, était réélu. Le ministre de l'Environnement, David Anderson, remportait lui aussi sa lutte. Au moment de mettre sous presse, il y avait encore plusieurs luttes serrées.